

RAPPORT

Les charges administratives en Belgique pour l'année 2006

Rapport final

Chantal Kegels

Décembre 2007



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Avenue des Arts 47-49
B-1000 Bruxelles
Tél.: (02)507.73.11
Fax: (02)507.73.73
E-mail: contact@plan.be
URL: <http://www.plan.be>

.be



**Les charges
administratives en
Belgique pour
l'année 2006**

Rapport final

Chantal Kegels

Décembre 2007



Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| I | Introduction | 1 |
| II | Méthodologie | 3 |
| | A. Cadre de l'enquête | 3 |
| | B. Les limites de l'estimation par enquêtes | 4 |
| | C. Portée de l'enquête | 5 |
| | D. Les questionnaires | 5 |
| | E. L'échantillon | 8 |
| III | Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises | 9 |
| | A. Le coût des formalités administratives | 9 |
| | 1. Description | 9 |
| | 2. Les résultats | 10 |
| | B. La qualité de la réglementation | 18 |
| | 1. Description | 18 |
| | 2. Les résultats | 18 |
| | C. La qualité de l'administration | 20 |
| | 1. Description | 20 |
| | 2. Les résultats | 20 |
| | D. Perception des dossiers de simplification et d'administration électronique et évaluation des projets de simplification | 21 |
| | 1. Description | 21 |
| | 2. Les résultats | 22 |
| | E. Conclusion | 26 |
| IV | Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants | 29 |
| | A. Le coût des formalités administratives | 29 |
| | 1. Description | 29 |
| | 2. Les résultats | 30 |

| | | |
|------------|---|----|
| B. | La qualité de la réglementation | 37 |
| 1. | Description | 37 |
| 2. | Les résultats | 37 |
| C. | La qualité de l'administration | 38 |
| 1. | Description | 38 |
| 2. | Les résultats | 38 |
| D. | Perception des dossiers de simplification et d'administration électronique et évaluation de projets de simplification | 39 |
| 1. | Description | 39 |
| 2. | Les résultats | 40 |
| E. | Conclusion | 43 |
| V | Comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004 et 2006 | 45 |
| A. | Introduction | 45 |
| B. | Comparaison des résultats : les entreprises | 46 |
| 1. | Le coût des formalités administratives | 46 |
| 2. | La qualité des formalités administratives | 50 |
| C. | Comparaison des résultats : les indépendants | 51 |
| 1. | Le coût des formalités administratives | 51 |
| 2. | La qualité des formalités administratives | 55 |
| D. | Conclusion | 56 |
| VI | Conclusion | 59 |
| Annexe 1 : | Définition des charges administratives par domaine réglementaire | 63 |
| Annexe 2 : | Méthode d'estimation | 65 |
| Annexe 3 : | Analyse de sensibilité | 67 |
| Annexe 4 : | Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale | 69 |



Introduction

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, le Bureau fédéral du Plan a estimé le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges en 2006. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette technique est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002 et 2004. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce rapport présente les résultats de cette enquête menée du 1er juin au 5 septembre 2007. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. Ce rapport ne fournit donc aucune explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants.

La première partie rappelle brièvement la méthodologie employée pour estimer le poids des charges administratives et les limites d'une telle démarche. Pour un exposé détaillé, le lecteur intéressé se reportera utilement au Planning Paper 92 consacré aux charges administratives en Belgique en 2000¹.

La deuxième partie détaille les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises. La première section y est consacrée à l'analyse, d'une part, du coût total des charges administratives supporté par les entreprises et de ses deux composantes, le coût interne et le coût externe, et d'autre part, de son évolution au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises. La deuxième section analyse les indicateurs de qualité de la réglementation. La section suivante présente les indicateurs de qualité des contacts avec l'administration chargée d'appliquer ces réglementations. Enfin, la perception par les entreprises du processus de simplification administrative est analysée dans la dernière section. Les entreprises y sont interrogées sur leur degré de connaissance, d'utilisation et de satisfaction de douze cas concrets de simplification et sur leur évaluation de dix projets de simplification administrative.

La troisième partie du rapport présente les résultats de l'enquête menée auprès des indépendants belges. Elle suit la même structure que celle adoptée par la partie précédente.

La quatrième partie est consacrée à la comparaison des résultats des enquêtes successives réalisées par le Bureau fédéral du Plan. Après une brève introduction,

1. Planning Paper 92 "*Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000*", téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Publications.

une section traite de la comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004 et 2006 pour les entreprises et une autre est dévolue à la comparaison des résultats de ces mêmes enquêtes pour les indépendants. La dernière partie présente les conclusions de l'analyse.



Méthodologie

A. Cadre de l'enquête

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. La méthode retenue pour cette estimation est celle de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. La première enquête nationale, menée du 15 mars au 1er juillet 2001, portait sur les charges administratives de l'année 2000. La deuxième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2003, portait sur les charges administratives de l'année 2002. La troisième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2005, portait sur les charges administratives de l'année 2004. La quatrième enquête, menée du 1er juin au 5 septembre 2007, porte sur les charges administratives de l'année 2006. Les enquêtes reposent sur la même méthodologie.

Il convient de souligner que les résultats obtenus ne concernent que les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants, et non le poids de celles supportées par les citoyens. De plus, l'enquête adressée aux entreprises ne couvre que les charges administratives afférentes à trois domaines réglementaires, la fiscalité, l'emploi et l'environnement, et celle adressée aux indépendants² que les charges administratives liées à la fiscalité et à l'environnement. Celles-ci représentent cependant une part très importante de l'ensemble des procédures administratives incombant aux entreprises et indépendants. Il convient aussi de souligner que les charges administratives non récurrentes, comme par exemple celles encourues lors du lancement d'une activité économique, ne sont pas prises en considération³. Enfin, l'enquête ne permet pas de distinguer avec certitude le niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire,...) à l'origine des charges administratives, même si une telle question est posée pour le domaine réglementaire afférant à l'environnement.

-
2. Compte tenu du fait qu'un indépendant est défini dans le cadre de cette étude comme une personne n'ayant pas d'employé, le questionnaire sur l'emploi ne lui a pas été envoyé.
 3. L'annexe 1 précise, pour chaque domaine réglementaire couvert, le contenu précis des charges administratives.

B. Les limites de l'estimation par enquêtes

La méthodologie la plus généralement mise en oeuvre pour obtenir une estimation globale du coût total des charges administratives est celle basée sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. Les résultats de l'enquête sont ensuite extrapolés à l'ensemble de l'économie. Cette façon de procéder présente des avantages et des inconvénients résumés dans le tableau 1.

TABLEAU 1 - Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête

| Avantages | Inconvénients |
|---|--|
| Les principaux intéressés fournissent l'information. Ils disposent d'un délai de réponse leur permettant si nécessaire, de demander des renseignements. | Les informations sont subjectives. |
| Les méthodes statistiques d'échantillonnage sont bien maîtrisées. | Le questionnaire est une charge administrative supplémentaire. |
| La standardisation des procédures est possible, ce qui diminue le coût d'une procédure récurrente. | Les entreprises et les indépendants ont des difficultés à distinguer les charges administratives imposées par les pouvoirs publics de celles imposées par la gestion de l'entreprise, d'où tendance à la surestimation. |
| Un intervalle de confiance accompagne les résultats. | Les simplifications marginales ont tendance à passer inaperçues, les entreprises et les indépendants ne modifiant leur évaluation que lors de changements importants. |
| L'utilisation des techniques modernes de communication est possible. Les coûts de ce type d'enquête sont significativement inférieurs aux autres méthodes de recherche. | Un biais peut éventuellement être introduit si seules répondent les entreprises les plus efficaces dans la gestion des charges administratives ou celles qui surestiment leurs charges administratives afin de faire pression sur le processus de simplification administrative. |

Il faut rappeler que l'enquête porte sur l'ensemble des charges administratives touchant les entreprises et les indépendants, quel que soit le niveau de pouvoir (européen, fédéral, régional, communautaire, provincial ou communal) à l'origine de ces obligations administratives.

Les entreprises et les indépendants éprouvent souvent de grandes difficultés à distinguer les charges générées par une obligation administrative légale de celles nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Ainsi, par exemple, la tenue d'une comptabilité correcte est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise mais est aussi requise pour satisfaire les obligations fiscales. Il est dès lors possible que l'entreprise considère quand même la tenue de la comptabilité comme une charge administrative. De la même manière, la suppression de l'ensemble des charges administratives ne conduirait pas à la disparition de toutes les dépenses administratives au sein des entreprises et chez les indépendants qui, pour des raisons de bonne gestion, devraient continuer à mettre à jour une série d'informations sur leurs activités. Le coût des charges administratives ainsi estimé, comprend donc une certaine partie incompressible qui sera de toute façon encourue par l'entreprise même en l'absence de réglementation.

Etant donné les limites évoquées, l'estimation du poids des charges administratives n'est pas à prendre comme un chiffre précis mais doit plutôt être interprétée comme un ordre de grandeur. Ainsi, cet indicateur permettra de savoir si le coût administratif total est plus proche de 2 % que de 5 % du PIB. En résumé, les résultats obtenus, surtout dans le volet quantitatif de l'enquête, doivent être interprétés avec précaution.

C. Portée de l'enquête

La population couverte par l'enquête est celle des entreprises et des indépendants en activité en Belgique au cours de l'année 2006 telle qu'elle est reprise dans le fichier de la Direction générale de la statistique et de l'information économique⁴.

L'enquête couvre trois grands domaines réglementaires : l'environnement, l'emploi et la fiscalité.

Trois types de questionnaires ont donc été préparés :

- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière fiscale;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'environnement;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'emploi.

Les entreprises de l'échantillon ont reçu un de ces trois questionnaires tandis que les indépendants ont reçu soit celui sur l'environnement soit celui sur la fiscalité étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme une personne sans employé⁵.

D. Les questionnaires

Pour les trois domaines réglementaires couverts par l'enquête, chaque questionnaire est constitué de trois grands volets : un volet quantitatif destiné à permettre l'estimation monétaire des charges administratives, un volet qualitatif destiné à compléter la représentation de l'opinion des entreprises et des indépendants concernant les charges administratives et un volet lié directement au processus et mesures concrètes de simplification et aux désirs des entreprises et indépendants dans ce domaine. Ce dernier volet a fait l'objet d'une actualisation depuis l'enquête précédente. En collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative et des représentants des trois Régions du pays, de nouvelles questions liées à l'usage des communications électroniques et à de nouvelles initiatives de simplification ont été introduites. Un exemple de questionnaire est donné à l'annexe 4.

Le volet quantitatif contient une série de questions dont les réponses permettent l'estimation du coût total des procédures administratives, conçu comme la somme du coût interne et du coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel ou l'indépendant à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'oeuvre tel qu'il ressort de l'enquête. Le coût externe est, quant à lui, composé des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives. Le coût total obtenu pour chaque type de questionnaire est ensuite sommé et extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants⁶.

4. Anciennement l'Institut National de Statistiques (INS).

5. Un seul questionnaire a été envoyé par entreprise ou indépendant en vue de limiter la charge administrative occasionnée.

6. Ces différentes étapes sont expliquées à l'annexe 2.

Pour le questionnaire portant sur l'environnement, il a été demandé aux entreprises et aux indépendants de répartir le temps consacré aux formalités administratives selon différents types de réglementation :

- obligations fédérales (écotaxes),
- obligations régionales et communales occasionnelles (permis ou déclaration environnemental,...),
- obligations régionales et communales récurrentes (modifications au permis d'environnement, déchets dangereux, huiles usagées, déchets d'emballage, taxe eaux usées, contribution eau souterraine, équipements dangereux,...),

Enfin, les entreprises et les indépendants ont été interrogés sur l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2005 et 2006).

Les indicateurs qualitatifs ont été regroupés en deux grandes catégories : ceux liés à la qualité des réglementations elles-mêmes et ceux liés à la qualité des contacts avec les administrations en charge d'appliquer ces réglementations. Pour les deux catégories, la formulation retenue est la même : l'entreprise ou l'indépendant doit se positionner par rapport à des affirmations et il peut choisir une position allant de "entièrement d'accord", "plutôt d'accord", "plutôt pas d'accord", "entièrement pas d'accord" à "sans opinion".

Concernant la qualité des réglementations, les aspects envisagés sont les suivants :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

Concernant la qualité des contacts avec l'administration, les aspects couverts sont les suivants :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans un délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

Enfin, le dernier volet du questionnaire est centré sur la façon dont les entreprises et les indépendants envisagent la simplification des procédures administratives. Il se compose de deux parties : l'une a trait aux grands dossiers de simplification en cours et l'autre traite de projets envisagés pour diminuer les charges administratives.

Les indépendants et les entreprises sont interrogés sur douze dossiers de simplification et d'administration électronique entrepris par les autorités fédérales et régionales. Les cinq premières propositions concernent des dossiers fédéraux et les sept autres propositions des dossiers régionaux. Ces douze mesures sont les suivantes :

- facturation électronique,
- généralisation de la suppression de publication dans la presse des convocations aux assemblées générales,
- suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics,
- gestion électronique du personnel (déclaration multifonctionnelle à la Sécurité sociale (DMFA), + déclaration des risques sociaux (DSR),
- formalités électroniques en matière de TVA,
- base de donnée (ECOSUBSIBRU) (Bxl),
- "Faites le test PME" (Wal),
- formulaire "Prime à l'emploi" (Wal),
- publication des avis de marchés sur le web (site PAM) (Wal),
- bilan intégral sur l'environnement (FL),
- intégration des chèques-formations et des chèques-conseils pour les PME (BEA) (Fl),
- site formulaire (Fl).

Pour chacun de ces dossiers, les entreprises et les indépendants sont interrogés sur leur niveau de connaissance, d'utilisation au sein de leur entreprise et par eux-mêmes et sur leur degré de satisfaction.

Les entreprises et les indépendants sont aussi interrogés sur leur soutien éventuel à dix projets de simplification administrative :

- simplification des procédures pour l'embauche de travailleurs étrangers,
- extension des missions administratives des guichets d'entreprises,
- diminution et simplification des statistiques,
- simplification de la délivrance des certificats d'origine,
- chèques-repas électroniques,
- traçabilité des dossiers "en ligne",
- introduction de délais de rigueur dans les procédures,
- remplacement de l'envoi a priori de toutes les pièces justificatives requises par une déclaration sur l'honneur,
- création d'un site entreprise,
- création d'une ligne d'informations générales sur les compétences régionales.

Deux modes de réponse à ces questionnaires étaient prévus : soit par retour de courrier pré-affranchi, soit via un site Internet créé à cette fin. Quelque 22 % des réponses des indépendants et 40 % des réponses des entreprises sont parvenues par voie électronique.

E. L'échantillon

Sur base d'un échantillon représentatif de la population, constitué par la Direction générale de la statistique et de l'information économique, pas moins de 2 719 entreprises ont reçu par voie postale un des trois questionnaires et 4 324 indépendants ont reçu soit le questionnaire fiscal, soit celui sur l'environnement.

L'échantillon des entreprises a été stratifié en 3 classes de taille (petite, moyenne et grande) et en 2 classes d'activité (industrie et services). L'échantillon des indépendants a été stratifié en 4 classes d'activité (agriculture, industrie, construction et services).

Sans tenir compte des stratifications, l'échantillon a été établi pour être représentatif de la population des entreprises et des indépendants dans les trois Régions de Belgique (flamande, wallonne et de Bruxelles-capitale).

Le taux de réponse à l'enquête est plus faible que lors de l'enquête précédente mais plus élevé que lors de l'enquête sur les charges administratives de l'année 2000⁷. Le taux global de réponse à l'enquête est de 17,0 % pour les entreprises et de 10,4 % pour les indépendants.

7. En 2000, le taux de réponse des entreprises atteignait 15,3 % et celui des indépendants 7,5 %, en 2002, il atteignait respectivement 23,3 % et 16,6 % et en 2004, 19,4 % et 12,3 %.



Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des entreprises belges. Elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation. Le degré de connaissance, d'utilisation et de satisfaction des entreprises par rapport à des dossiers de simplification administrative est aussi étudié. Enfin, la popularité d'un certain nombre de projets de réforme administrative fait aussi l'objet de l'analyse.

A. Le coût des formalités administratives

1. Description

Le coût des charges administratives supportées par les entreprises est défini, dans cette étude, comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les entreprises se chargent, soit elles-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale, environnementale et en matière d'emploi. Ce coût est exprimé en euros et englobe donc l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Ainsi, ce coût comprend, par exemple, les frais administratifs nécessaires pour remplir la déclaration d'impôts mais le paiement de ces impôts n'est pas considéré comme une charge administrative et ne rentre donc pas dans le calcul du coût des charges administratives. Les dépenses liées à l'achat du matériel ou des installations nécessaires pour se conformer aux réglementations ne sont pas non plus considérées comme un coût administratif.

Le coût total des charges administratives est la somme d'un coût interne et d'un coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'oeuvre tel qu'il ressort de l'enquête⁸. Le coût externe se compose, quant à lui,

8. Le calcul se fait donc avec un coût horaire propre à chaque entreprise.

des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives.

Les coûts totaux obtenus pour chaque enquête, qui sont donc la somme du coût interne et du coût externe, sont additionnés pour obtenir le coût total de l'ensemble des charges administratives. Ce coût total (qui est donc la somme des trois domaines de réglementation) est finalement extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises en tenant compte du nombre d'entreprises présentes dans chaque classe de l'échantillon (voir annexe 2 pour plus d'informations concernant l'importance relative de chaque classe).

Les résultats sont aussi présentés selon la taille de l'entreprise (petite, moyenne ou grande). Pour les interpréter correctement, il convient de tenir compte de l'importance relative de chaque taille dans la population. Parmi la population des entreprises en activité au cours de l'année 2006, 169 183 entreprises comptent de 1 à 9 employés, 33 516 entreprises employent de 10 à 249 travailleurs et 1096 grandes entreprises employent plus de 249 travailleurs.

2. Les résultats

a. Le coût total

Les charges administratives liées aux réglementations en matière d'emploi, de fiscalité et d'environnement pesant sur les entreprises, ont été estimées, pour l'année 2006, à 6,46 milliards d'euros, soit 2,05 % du PIB. Le tableau suivant donne la répartition de ce montant entre coût interne et coût externe. Les coûts internes sont plus importants que les coûts externes, représentant respectivement 64 % et 36 % du coût total.

TABLEAU 2 - Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2006

| Nombre d'entreprises | Type de coût | En milliards d'euros | En % du PIB |
|----------------------|--|----------------------|---------------|
| 203 795 | Coût total | 6,46 | 2,05 |
| | (Intervalle de confiance) ^a | (2,24 - 10,67) | (0,71 - 3,40) |
| | Coût interne | 4,11 | 1,31 |
| | Coût externe | 2,35 | 0,75 |

a. Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Compte tenu du nombre d'entreprises de petite taille dans la population des entreprises belges⁹, les charges administratives incombant à ces entreprises représentent une part importante du coût total : 56,2 % contre 39,4 % pour les entreprises de taille moyenne et 4,5 % pour les grandes entreprises.

Il ressort du tableau 3 que la part du coût interne est plus grande que celle du coût externe pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.

9. 83 % des entreprises belges sont des "petites entreprises", définies ici comme les entreprises occupant de 1 à 9 personnes.

TABLEAU 3 - Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût, en milliards d'euros et en %

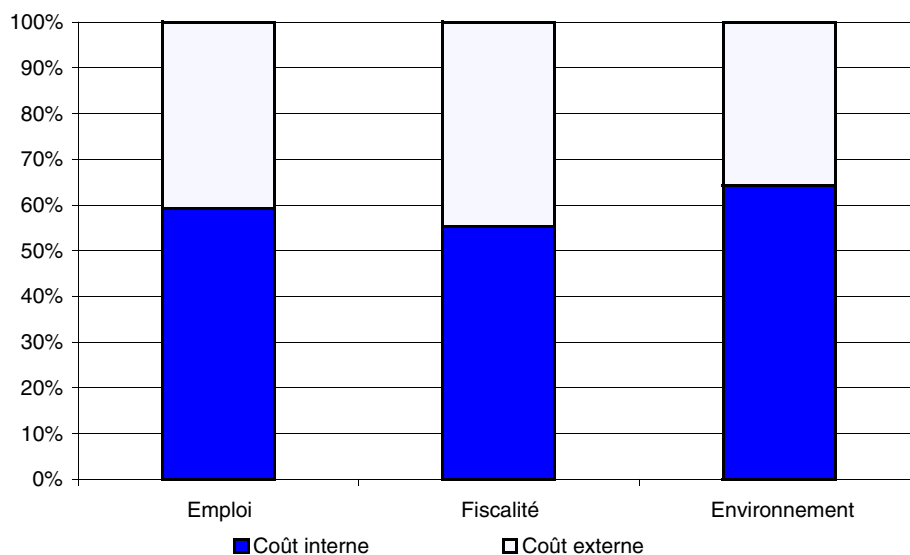
| Taille | Coût total (en milliards euros) | En % du total des charges | Type de coût | En milliards euros |
|---------|------------------------------------|---------------------------|--------------|--------------------|
| Petite | 3,63 | 56,2 | Coût interne | 2,35 |
| | | | Coût externe | 1,27 |
| Moyenne | 2,54 | 39,4 | Coût interne | 1,58 |
| | | | Coût externe | 0,96 |
| Grande | 0,29 | 4,5 | Coût interne | 0,18 |
| | | | Coût externe | 0,11 |
| Total | 6,46 | 100 | Coût interne | 4,11 |
| | | | Coût externe | 2,35 |

La répartition du coût total selon le domaine de réglementation (tableau 4) montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité. Ce résultat est dû à l'importance de ce type de charges pour les petites et moyennes entreprises alors que ce sont les dispositions en matière d'emploi qui pèsent le plus lourd pour les entreprises de grande taille, qu'elles appartiennent au secteur de l'industrie ou à celui des services.

TABLEAU 4 - Répartition du coût total par domaine réglementaire

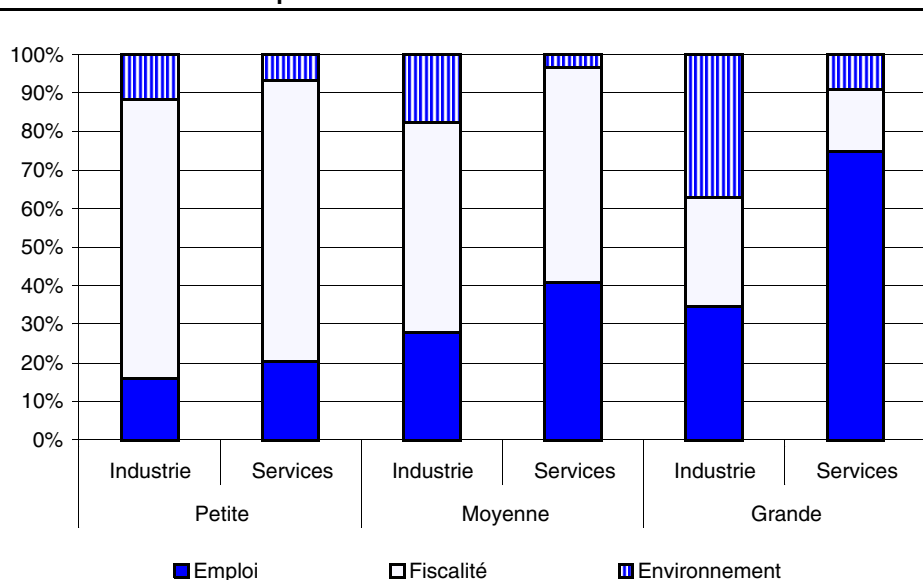
| Type de réglementation | En % du coût total |
|------------------------|--------------------|
| Emploi | 29,1 |
| Fiscalité | 63,7 |
| Environnement | 7,2 |

Le graphique 1, qui illustre la division du coût total en coût interne et en coût externe selon le domaine de réglementation, laisse apparaître que la part du coût interne est clairement plus importante que la part du coût externe, et cette constatation est vraie pour les trois catégories de réglementation. Cependant, les entreprises font davantage appel à des services extérieurs (comptables, avocats, consultants, secrétariats sociaux...) pour les aider dans les procédures administratives fiscales.

GRAPHIQUE 1 - Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire

Le graphique 2 illustre l'importance relative de chaque catégorie de réglementation pour chacune des classes d'entreprises de l'échantillon. La fiscalité représente la source la plus importante des coûts administratifs pour les petites et moyennes entreprises alors que l'emploi génère la plus grande partie des charges administratives des grandes entreprises du secteur des services. Ceci est évidemment lié au fait que les charges administratives en matière d'emploi dépendent du nombre de personnes employées. C'est aussi pourquoi dans chaque catégorie de taille d'entreprises, les charges administratives en matière d'emploi sont plus importantes dans les entreprises du secteur des services que dans les entreprises de l'industrie, les services étant généralement plus intensifs en main-d'oeuvre. Quelle que soit la classe envisagée, l'environnement est la matière qui génère relativement le moins de charges administratives, à l'exception des grandes entreprises de l'industrie pour lesquelles, cette réglementation est à l'origine de la plus grande partie des charges administratives. Au sein de chaque taille d'entreprise, les charges administratives environnementales sont plus importantes pour les entreprises de l'industrie que pour celles des services.

GRAPHIQUE 2 - Répartition des catégories de charges administratives par classe d'entreprises

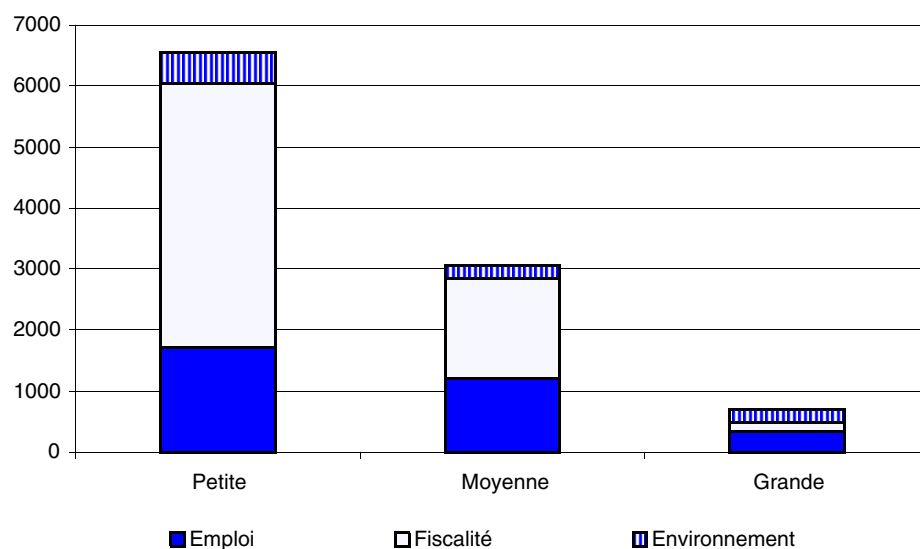


La répartition du temps consacré aux formalités en matière d'environnement entre les obligations des différents niveaux de pouvoir, reprise dans le tableau 5 montre que la majorité des entreprises considère que ce sont les obligations émanant des autorités régionales et communales qui génèrent le plus de charges administratives. Il s'agit principalement d'obligations régionales et communales récurrentes. A l'opposé, 84 % des entreprises pensent que les obligations environnementales fédérales n'accaparent pas plus de 10 % du temps consacré aux formalités environnementales.

TABLEAU 5 - Répartition du temps consacré aux formalités environnementales, en % des réponses données¹⁰

| Temps consacré en % : | 0 % | 1 à 10 % | 11 à 30 % | 31 à 50 % | 51 à 70 % | 71 à 100 % |
|---|-----|----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Obligations fédérales | 42 | 42 | 9 | 5 | 0 | 3 |
| Obligations régionales et communales occasionnelles | 2 | 29 | 31 | 31 | 6 | 2 |
| Obligations régionales et communales récurrentes | 2 | 0 | 8 | 22 | 31 | 38 |

En répartissant le coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et la catégorie de réglementation, le graphique 3 montre clairement que ce sont les petites entreprises de moins de 10 travailleurs qui supportent le coût administratif par employé le plus élevé. Etant donné qu'une partie du coût des charges administratives n'est pas liée au nombre d'employés et que le nombre d'employés est plus faible dans les petites entreprises que dans les grandes, il est logique que le coût des charges administratives exprimé par employé diminue avec la taille de l'entreprise.

GRAPHIQUE 3 - Coût total moyen par employé (en euros) selon la taille des entreprises et le domaine réglementaire

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La réglementation fiscale est celle qui génère la partie la plus importante du coût par employé des petites et moyennes entreprises. Par contre, ce sont les dispositions administratives en matière d'emploi qui génèrent la plus grande partie du coût par employé pour les grandes entreprises.

Le fait que les petites entreprises soient proportionnellement plus touchées par les charges administratives est encore davantage mis en évidence quand le coût administratif par employé est calculé non plus par an mais par heure prestée¹¹. Le montant de charges administratives, tel que déclaré dans l'enquête, entraîne un surcoût horaire de 3,41 euros pour les petites entreprises, de 1,59 euro pour les entreprises moyennes et de 0,37 euro pour les grandes entreprises.

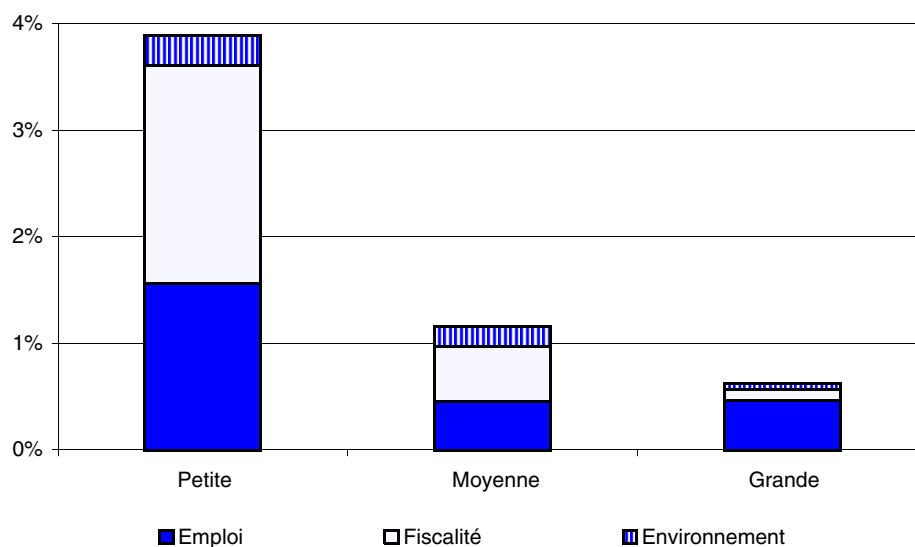
10. 65 réponses ont été données à cette question.

11. Il s'agit ici d'une approximation basée sur 1 920 heures prestées par an et par employé.

Les petites entreprises ont aussi les charges administratives les plus élevées lorsque ces dernières sont mesurées en pour cent du chiffre d'affaires (graphique 4). De nouveau, nous constatons un écart très significatif entre l'importance relative des charges administratives pesant sur les petites entreprises et sur les entreprises employant plus de 10 personnes, et cela aussi bien dans l'industrie que dans les services.

Exprimées en pour cent du chiffre d'affaires, les charges administratives générées par les procédures administratives liées à la réglementation en matière d'emploi représentent la part la plus importante du coût administratif total pesant sur les grandes entreprises. La réglementation fiscale est celle qui génère la plus grande partie du coût administratif total exprimé en pour cent du chiffre d'affaires pour les petites et moyennes entreprises.

GRAPHIQUE 4 - Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon la taille des entreprises et le domaine réglementaire

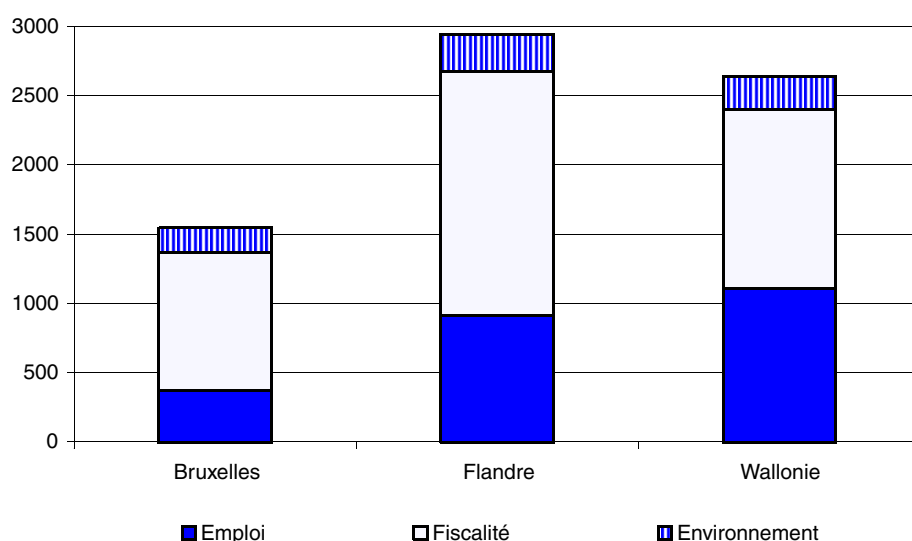


Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Il est aussi possible de répartir les réponses données par les entreprises selon les trois Régions du pays même s'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats¹². En effet, la répartition par Région et par domaine réglementaire donne parfois un nombre d'entreprises assez restreint.

Le graphique 5 illustre la répartition du coût total moyen par employé selon la Région et le domaine de réglementation. Il en ressort que les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible du coût total par employé.

12. La répartition des entreprises par Région a été effectuée sur base de la localisation du siège social. La plupart des charges administratives sont, en effet, encourues par le siège social.

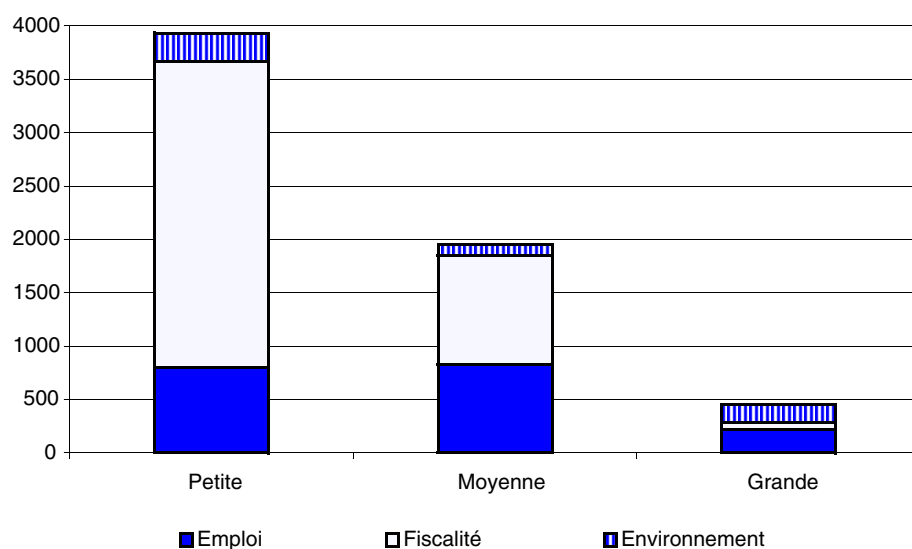
GRAPHIQUE 5 - Coût total moyen (en euros) par employé, par Région et par domaine réglementaire

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

b. Le coût interne

Le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées au sein de l'entreprise à se conformer aux exigences administratives. Le graphique 6 montre le coût interne moyen par employé estimé en euros pour les différentes catégories de réglementation et de tailles d'entreprise. Le coût interne par employé est nettement plus élevé pour les petites entreprises que pour les autres entreprises. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des charges administratives n'est proportionnelle ni au nombre d'employés, ni à l'ampleur de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires.

La réglementation fiscale occasionne la plus grande partie du coût interne par employé pour les petites et moyennes entreprises alors que c'est la réglementation en matière d'emploi qui joue ce rôle pour les grandes entreprises.

GRAPHIQUE 6 - Coût interne moyen par employé (en euros) selon le domaine réglementaire et la taille des entreprises

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

c. Le coût externe

Le coût externe donne une estimation des dépenses annuelles des entreprises en services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 6 contient l'estimation du coût externe pour les différentes tailles d'entreprise, exprimé en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont évidemment les grandes entreprises qui ont les coûts externes les plus élevés. Mais en valeur relative, mesurée en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les petites entreprises qui supportent les coûts les plus importants.

TABLEAU 6 - Coût externe moyen selon la taille des entreprises - en valeur absolue et en % du chiffre d'affaires

| | Petite | Moyenne | Grande |
|---------------------------|--------|---------|---------|
| Coût externe en euros | 7 958 | 28 968 | 124 756 |
| Coût externe en % du C.A. | 1,92 % | 0,52 % | 0,20 % |
| - Emploi | 0,99 % | 0,23 % | 0,13 % |
| - Fiscalité | 0,82 % | 0,18 % | 0,05 % |
| - Environnement | 0,11 % | 0,11 % | 0,02 % |

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

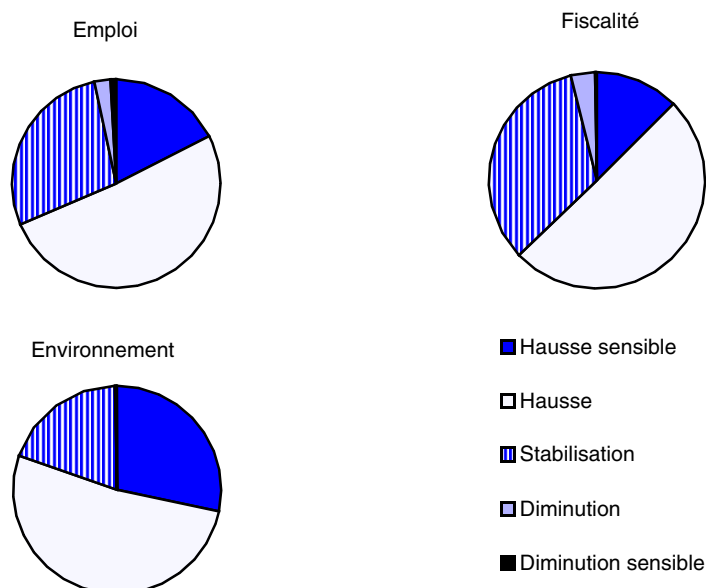
Une répartition du coût externe en pour cent du chiffre d'affaires peut aussi être effectuée selon le domaine réglementaire. Quelle que soit la taille de l'entreprise, la réglementation en matière d'emploi est celle qui génère le coût externe, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, le plus important.

d. Evolution du coût total des charges administratives

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur sentiment concernant l'évolution du coût total des procédures administratives au cours des deux dernières années (2005 et 2006). Les résultats sont présentés au graphique 7.

Quelle que soit leur taille, peu d'entreprises ont émis l'avis que les coûts administratifs ont (sensiblement) diminué au cours de la période. En ne tenant pas compte de la possibilité de réponse "sans opinion", le pourcentage d'opinion reflétant une (forte) diminution de ces coûts s'élève à 4 % pour la réglementation en matière d'emploi et en matière fiscale. Le score est encore plus faible en ce qui concerne les coûts des procédures environnementales puisque seule une entreprise a estimé que ces coûts avaient diminué.

GRAPHIQUE 7 - Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire



Par contre, 33 % des entreprises estiment que les charges administratives fiscales n'ont pas connu d'évolution, ni à la hausse ni à la baisse au cours de ces deux dernières années. Ce pourcentage tombe à 28 % en ce qui concerne les charges administratives en matière d'emploi et chute à 19 % pour les charges administratives environnementales.

Quel que soit le domaine réglementaire envisagé, une majorité d'entreprises pense que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. Mais c'est en ce qui concerne la réglementation environnementale que le pourcentage est de loin le plus élevé, s'établissant à 80 % contre 69 % pour l'emploi et 63 % pour la fiscalité.

Le tableau 7 fait apparaître la répartition des avis des entreprises sur l'évolution des charges administratives dans les trois Régions : Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie.

TABLEAU 7 - Evolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région

| | Environnement | | | Emploi | | | Fiscalité | | |
|---------------------|---------------|---------|----------|-----------|---------|----------|-----------|---------|----------|
| | Bruxelles | Flandre | Wallonie | Bruxelles | Flandre | Wallonie | Bruxelles | Flandre | Wallonie |
| Hausse sensible | 26 % | 29 % | 28 % | 27 % | 13 % | 22 % | 11 % | 9 % | 21 % |
| Hausse | 53 % | 51 % | 53 % | 40 % | 52 % | 56 % | 57 % | 51 % | 45 % |
| Inchangé | 21 % | 20 % | 18 % | 31 % | 31 % | 19 % | 26 % | 37 % | 29 % |
| Diminution | 0 % | 0 % | 0 % | 2 % | 3 % | 1 % | 6 % | 3 % | 4 % |
| Diminution sensible | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 2 % | 0 % | 0 % | 0 % |

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Les résultats selon la Région sont relativement homogènes en ce qui concerne l'environnement, domaine pour lequel environ 80 % des entreprises estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années quelle que soit la Région considérée. Les résultats sont un peu moins homogènes en ce qui concerne la fiscalité, domaine pour lequel entre 60 % (Flandre) et 68 % (Bruxelles) des entreprises pensent que les charges administratives ont (fortement) augmenté. Mais c'est en ce qui concerne l'emploi que les perceptions divergent le plus entre Régions, avec des profils de réponses très semblables entre Bruxelles et la Flandre et un jugement nettement plus défavorable porté par les entreprises wallonnes sur l'évolution des charges administratives afférentes à ce domaine réglementaire.

B. La qualité de la réglementation

1. Description

L'évaluation quantitative des charges administratives n'est qu'un des aspects du processus de simplification. Connaître le sentiment des entreprises concernant la qualité des réglementations et de l'administration chargée de leur application est aussi important pour guider la réflexion.

Pour ce faire, l'enquête contient une série d'affirmations concernant la qualité de la réglementation en matière d'emploi, d'environnement et de fiscalité. Les entreprises ont le choix entre les réponses allant de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord". Elles ont également la possibilité d'exprimer leur absence d'opinion sur le sujet.

Pour rappel, les affirmations concernant la qualité de la réglementation sont les suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption;
- elles sont faciles à comprendre;
- leurs objectifs sont clairs;
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations;
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer;
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres;
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

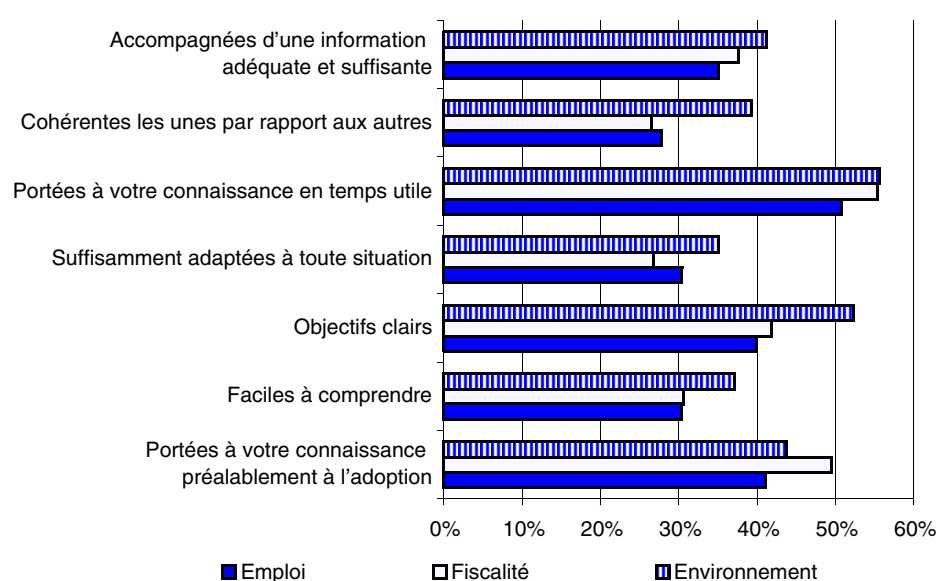
2. Les résultats

Le graphique 8 synthétise les résultats. Il ressort que les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations. Il s'agit des énoncés suivants : "les réglementations sont portées à la connaissance des entreprises en temps utile pour leur permettre de s'y conformer", "elles sont portées à la connaissance des entreprises avant leur adoption", et, dans une moindre mesure, "les objectifs des réglementations sont clairs".

Le principal reproche qui transparait des réponses des entreprises est le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres dans les domaines de la fiscalité et de l'emploi. En ce qui concerne la réglementation environnementale, le moins bon score est atteint par l'affirmation "les réglementations sont suffisamment adaptées à toutes les situations".

Pour le reste, les entreprises se montrent aussi critiques vis-à-vis de la facilité à comprendre des réglementations sans qu'il y ait de grandes différences dans les scores selon le domaine de réglementation.

GRAPHIQUE 8 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

En termes absolus, la qualité de la réglementation liée à l'environnement semble un peu meilleure que les autres puisque ce domaine reçoit le score le plus élevé pour six des sept énoncés.

Les opinions sur la qualité de la réglementation divergent parfois selon la taille de l'entreprise. Ainsi, concernant la réglementation environnementale, une proportion plus importantes de grandes entreprises est en accord avec les affirmations proposées par rapport aux pourcentages enregistrés par les petites et moyennes entreprises, à l'exception de l'affirmation concernant la cohérence des règlements les uns par rapport aux autres. Par contre, en matière fiscale, ce sont les entreprises de taille moyenne qui présentent le pourcentage le plus élevé d'acceptation pour cinq des sept affirmations. Enfin, en ce qui concerne les réglementations liées à l'emploi, les petites entreprises présentent systématiquement un pourcentage d'accord supérieur à celui enregistré par les entreprises de taille moyenne. Il convient cependant de souligner que les écarts dans les pourcentages entre les différentes tailles d'entreprise ne sont pas très importants.

C. La qualité de l'administration

1. Description

Dans le cadre du volet qualitatif de l'enquête, les entreprises ont aussi été interrogées sur leur opinion quant à la qualité de leurs contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière fiscale, environnementale et d'emploi. Concrètement, ce sondage d'opinion a de nouveau pris la forme de propositions par rapport auxquelles les entreprises pouvaient se montrer d'entièrement d'accord à entièrement pas d'accord. Elles avaient aussi la possibilité de choisir la mention "sans opinion".

Pour rappel, les affirmations concernant l'administration sont les suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser;
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent;
- l'administration donne des réponses précises;
- les décisions administratives sont clairement motivées;
- l'administration donne sa réponse dans le délai prévu;
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée;
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

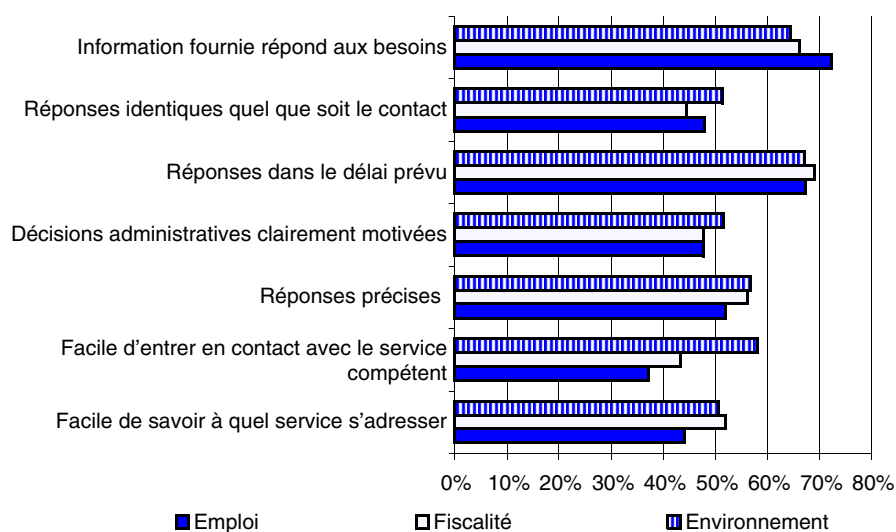
2. Les résultats

Comme l'illustre le graphique 9, quel que soit le domaine réglementaire considéré, les entreprises se montrent généralement nettement plus satisfaites de l'administration que des réglementations elles-mêmes. La majorité des entreprises estime que l'information fournie par l'administration arrive dans le délai prévu, qu'elle répond à leurs besoins et que les réponses sont précises.

Par contre, les entreprises se montrent plus critiques sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent, en particulier dans le domaine de l'emploi puisque cette affirmation enregistre le pourcentage le plus faible (37 %) de l'ensemble du questionnaire. Leurs critiques portent aussi sur la cohérence des réponses en fonction de la personne contactée, surtout en ce qui concerne le volet fiscal.

De façon générale, les grandes entreprises se montrent plus contentes de leurs contacts avec l'administration que les petites et moyennes entreprises, surtout dans le volet fiscal et environnemental (87 % d'avis favorables chez les grandes entreprises sur le fait que l'information fournie répond aux besoins).

GRAPHIQUE 9 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

D. Perception des dossiers de simplification et d'administration électronique et évaluation des projets de simplification

1. Description

Les autorités belges prennent des mesures en vue de réduire les charges administratives incombant aux entreprises et préparent des propositions en ce sens. L'avis des entreprises sur certains dossiers de simplification et d'administration électronique a été récolté sur base de deux questions. La première question porte sur la connaissance, l'utilisation et la satisfaction des entreprises quant à douze mesures de simplification, ainsi que sur leur opinion quant à l'applicabilité de ces mesures aux activités de l'entreprise. La seconde question vise à s'enquérir auprès des entreprises de leur appréciation de dix projets de simplification administrative.

Pour rappel, les douze dossiers de simplification et d'administration électronique proposés au jugement des entreprises sont :

- facturation électronique,
- généralisation de la suppression de la publication dans la presse des convocations aux assemblées générales,
- suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics,
- gestion électronique du personnel (déclaration multifonctionnelle à la Sécurité sociale (DMFA), + déclaration des risques sociaux (DSR),
- formalités électroniques en matière de TVA,
- base de donnée (ECOSUBSIBRU) (Bxl),
- "Faites le test PME" (Wal),
- formulaire "Prime à l'emploi" (Wal),

- publication des avis de marchés sur le web (site PAM) (Wal),
- bilan intégral sur l'environnement (Fl),
- intégration des chèques-formation et des chèques-conseil pour les PME (BEA) (Fl),
- site formulaire (Fl).

Quant aux dix projets de simplification administrative proposés à l'approbation des entreprises, il s'agit des projets suivants :

- simplification des procédures pour l'embauche des travailleurs étrangers,
- extension des missions administratives des guichets d'entreprises,
- diminution et simplification des statistiques,
- simplification de la délivrance des certificats d'origine,
- chèques-repas électroniques,
- traçabilité des dossiers "en ligne",
- introduction de délais de rigueur dans les procédures,
- remplacement de l'envoi a priori de toutes les pièces justificatives requises par une déclaration sur l'honneur,
- création d'un site entreprise,
- création d'une ligne d'informations générales sur les compétences régionales.

2. Les résultats¹³

a. Perception des dossiers de simplification et d'administration électronique

Le tableau 8 présente les résultats relatifs aux cinq premiers dossiers de simplification qui s'appliquent à toutes les entreprises quelle que soit leur Région. Ces résultats sont présentés par catégorie de taille d'entreprise.

Les petites entreprises connaissent généralement moins bien les procédures de simplification que les autres catégories d'entreprises, tandis que les entreprises de grande taille sont généralement le mieux informées de ces procédures.

Le dossier de simplification connu par le plus grand nombre de petites et moyennes entreprises concerne les formalités électroniques en matière de TVA tandis que la gestion électronique du personnel remporte la palme dans le groupe des grandes entreprises. A l'opposé, les dossiers les moins connus par les entreprises, quelle que soit leur taille, sont des dossiers plus spécifiques : la suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics et la généralisation de la suppression de la publication dans la presse des convocations aux assemblées générales.

13. Les pourcentages présentés dans les différents tableaux et graphiques ne tiennent pas compte des non-réponses ou des réponses "sans opinion". Les scores des dossiers régionaux ont été calculés sur base des réponses obtenues pour la Région concernée.

TABLEAU 8 - % des entreprises qui ont répondu positivement , selon la taille

| Dossier de simplification et d'administration électronique | Connaissance | Applicabilité | Utilisation | Satisfaction |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Petites entreprises | | | | |
| Facturation électronique | 65 | 36 | 22 | 72 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 52 | 44 | 43 | 82 |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 34 | 36 | 31 | 67 |
| Gestion électronique du personnel | 69 | 89 | 74 | 86 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 77 | 77 | 56 | 81 |
| Entreprises moyennes | | | | |
| Facturation électronique | 76 | 32 | 24 | 67 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 59 | 59 | 59 | 91 |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 31 | 60 | 61 | 73 |
| Gestion électronique du personnel | 87 | 91 | 86 | 91 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 89 | 67 | 48 | 78 |
| Grandes entreprises | | | | |
| Facturation électronique | 80 | 58 | 38 | 71 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 67 | 62 | 55 | 89 |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 40 | 80 | 78 | 82 |
| Gestion électronique du personnel | 90 | 94 | 88 | 94 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 81 | 88 | 64 | 85 |

Les dossiers pour lesquels le plus grand nombre d'entreprises estiment qu'ils leur sont applicables sont la gestion électronique du personnel et les formalités électroniques en matière de TVA, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise considérée. A l'opposé, les petites et moyennes entreprises estiment que la facturation électronique est le dossier qui s'applique le moins alors que c'est la suppression de la publication dans la presse des convocations aux assemblées générales qui est le dossier s'appliquant le moins aux grandes entreprises. Un effet de taille est aussi visible en ce qui concerne l'applicabilité des dossiers : le pourcentage le plus élevé d'entreprises estimant que le dossier leur est applicable est toujours atteint par les grandes entreprises, quel que soit le dossier considéré.

Ce même effet de taille se marque aussi quant à l'utilisation effective de la mesure par les entreprises. Quelle que soit la taille de l'entreprise, le dossier le plus utilisé est la gestion électronique du personnel mais le pourcentage d'entreprises connaissant la mesure qui l'utilisent, augmente avec la taille des entreprises : 74 % des petites entreprises, 86 % des entreprises moyennes et 88 % des grandes entreprises. Il convient aussi de souligner que l'autre grand dossier de transaction électronique, les formalités électroniques en matière de TVA, est nettement moins utilisé par les entreprises, quelle que soit leur taille.

Le niveau de satisfaction des entreprises utilisant les dossiers considérés est très bon. Le pourcentage de satisfaction le plus important est atteint par la gestion électronique du personnel, quelle que soit la taille d'entreprise : 86 % de satisfaits chez les petites entreprises, 91 % chez les entreprises moyennes et 94 % chez les grandes entreprises. Les dossiers pour lesquels des efforts devraient encore être faits sont la suppression de certaines attestations pour les marchés publics pour les petites entreprises et la facturation électronique pour les entreprises de taille moyenne et grande.

Le tableau 9 présente les résultats relatifs aux sept dossiers de simplification à caractère régional. Etant donné que l'échantillon n'a pas été conçu pour permettre une analyse par taille d'entreprise à l'échelle régionale, ce tableau présente les résultats pour l'ensemble des entreprises de la Région concernée par le dossier de simplification envisagé.

TABLEAU 9 - % des entreprises qui ont répondu positivement selon la Région

| Dossier de simplification et d'administration électronique | Connaissance | Applicabilité | Utilisation | Satisfaction |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Région de Bruxelles-Capitale | | | | |
| Base de données ECOSUBSIBRU | 11 | 40 | 40 | 100 |
| Région wallonne | | | | |
| "Faites le test PME" | 4 | 0 | 0 | |
| Formulaire "Prime à l'emploi" | 53 | 79 | 67 | 83 |
| Publication des avis de marchés publics sur le web (site PAM) | 26 | 54 | 45 | 77 |
| Région flamande | | | | |
| Bilan intégral sur l'environnement | 26 | 76 | 70 | 56 |
| Intégration chèques-formations et chèques-conseils pour PME | 70 | 66 | 54 | 60 |
| Site formulaire | 47 | 92 | 81 | 83 |

Une seule simplification administrative a été proposée par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de l'établissement de la base de données électronique des subsides offerts aux entreprises. Cette application est encore peu connue par les entreprises de cette Région puisque seulement 11 % d'entre elles la connaissent. 40 % des entreprises qui connaissent ce dossier pensent qu'il leur est applicable et le même pourcentage l'a déjà utilisé. Si peu d'entreprises bruxelloises connaissent et utilisent cette base de données, celles qui l'utilisent sont par contre totalement satisfaites de son fonctionnement.

Parmi les trois dossiers proposés par la Région wallonne, le plus connu est de loin celui du formulaire "prime à l'emploi" qui est connu par plus d'une entreprise sur deux. C'est aussi le dossier qui apparaît aux entreprises le plus applicable et qu'elles ont effectivement le plus utilisé. Cette utilisation s'accompagne d'un très bon niveau de satisfaction puisque 83 % des entreprises qui l'ont utilisé s'en disent satisfaites. A l'opposé, "Faites les test PME" est encore très peu connu et aucune entreprise ayant répondu n'a jugé qu'il lui était applicable et ne l'a utilisé. La publication des avis de marchés publics sur le site Web est connu par un peu plus d'une entreprise sur quatre. Plus de la moitié de celles-ci pensent qu'il leur est applicable et 45 % l'ont effectivement utilisé. Le pourcentage d'entreprises satisfaites est moins élevé que celui enregistré par le dossier "Prime à l'emploi".

L'intégration des chèques-formations et des chèques-conseils pour les PME est le dossier le plus connu en Région flamande sur les trois proposés, suivi par le site formulaire et par le bilan intégral sur l'environnement qui n'est connu que par un peu plus d'une entreprise sur quatre. Mais le dossier qui, quand il est connu, est jugé applicable par le plus grand pourcentage d'entreprises (92 %) est le site formulaire. Il s'agit aussi de la procédure utilisée par le plus grand pourcentage d'entreprises (81 %) et qui génère un très bon niveau de satisfaction (83 %). En termes d'applicabilité et d'utilisation vient ensuite le bilan intégral sur l'environnement. Par contre, 56 % seulement des entreprises se disent satisfaites par cette procédure. L'intégration des chèques-formations et des chèques-conseils pour les PME n'est jugé applicable que par 66 % des entreprises qui la

connaissent et elles ne sont que 54 % à l'avoir utilisée. 60 % d'entre elles s'en disent satisfaites.

b. Evaluation de projets de simplification

Le tableau 10 présente le pourcentage d'entreprises qui jugent (très) importante une série de projets de simplification administrative, en ventilant les résultats en fonction de la taille des entreprises.

La diminution et la simplification des statistiques est le projet qui remporte le plus de suffrages, quelle que soit la taille d'entreprise : 83 % des petites entreprises, 91 % des entreprises moyennes, et 95 % des grandes entreprises. Par contre, le projet qui récolte le deuxième plus grand pourcentage d'avis favorables diffère selon la taille d'entreprise considérée. 76 % des petites entreprises voudraient voir la création d'un site entreprise alors que 83 % des entreprises de taille moyenne favorisent l'ouverture d'une ligne d'informations générales sur les compétences régionales et 83 % des grandes entreprises plébiscitent la mise en place de la traçabilité des dossiers électroniques.

TABLEAU 10 - % des entreprises qui considèrent (très) importante la proposition de simplification selon la taille

| Projets | Petite | Moyenne | Grande |
|---|--------|---------|--------|
| Simplification des procédures pour embauche travailleurs étrangers | 43 | 54 | 54 |
| Extension des missions administratives des guichets d'entreprises | 70 | 79 | 66 |
| Diminution et simplification des statistiques | 83 | 91 | 95 |
| Simplification de la délivrance des certificats d'origine | 70 | 72 | 72 |
| Chèques-repas électroniques | 49 | 54 | 60 |
| Traçabilité des dossiers "en ligne" | 68 | 80 | 83 |
| Introduction de délai de rigueur dans les procédures | 56 | 63 | 69 |
| Remplacement de l'envoi des pièces justificatives par déclaration sur honneur | 72 | 70 | 72 |
| Création d'un site entreprise | 76 | 72 | 79 |
| Ligne d'informations générales sur les compétences régionales | 72 | 83 | 77 |

Par contre, la simplification des procédures pour l'embauche des travailleurs étrangers est la proposition qui récolte le pourcentage de soutien le plus faible, et ce quelle que soit la taille d'entreprise envisagée. Il convient aussi de noter qu'il n'y a pas de différence régionale majeure concernant cette proposition puisque 50 % des entreprises flamandes trouvent cette proposition (très) importante, 51 % d'entreprises wallonnes et 57 % d'entreprises bruxelloises. La possibilité de chèques-repas électroniques est aussi une proposition relativement peu soutenue, quelle que soit la taille d'entreprise prise en considération.

E. Conclusion

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives pesant sur les entreprises belges pour l'année 2006 atteignent 6,46 milliards d'euros, soit 2,05 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. L'importance du coût interne est supérieure à celle du coût externe quelle que soit la taille d'entreprise considérée.

Parmi les trois domaines réglementaires envisagés, c'est la fiscalité qui génère la part la plus importante du coût total des charges administratives, et l'environnement qui génère la part la plus faible de ce coût total.

Les petites entreprises sont aussi celles qui présentent le coût moyen des charges administratives par employé largement le plus élevé. Celui-ci a comme composante principale le coût des formalités administratives liées à la fiscalité. La fiscalité est aussi le domaine réglementaire qui génère la plus grande partie du coût moyen par employé des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises ont un coût moyen par employé principalement dû aux formalités en matière d'emploi.

Les entreprises de la Région flamande sont celles qui disent supporter, en moyenne, le coût par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par travailleur.

Quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, les entreprises estiment en général que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. C'est en ce qui concerne la réglementation environnementale que le pourcentage d'entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté est de loin le plus élevé. L'emploi est le domaine réglementaire pour lequel les résultats sont le moins homogènes entre les Régions du pays, avec un jugement nettement plus défavorable porté par les entreprises wallonnes sur l'évolution des charges administratives.

Au niveau qualitatif, les entreprises se montrent globalement plus satisfaites de l'administration que des réglementations.

Les entreprises sont assez satisfaites de la publicité donnée aux réglementations. Par contre, leur principale critique porte sur le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres dans les domaines de la fiscalité et de l'emploi et le manque d'adaptabilité des réglementations en matière d'environnement. Au sujet des contacts avec l'administration, la majorité des entreprises considère que l'information demandée est donnée dans le délai prévu, qu'elle répond à leurs besoins et que les réponses sont précises. Les entreprises se montrent néanmoins plus critiques sur la facilité d'entrer en contact avec le service compétent, en particulier dans le domaine de l'emploi. Leurs critiques portent aussi sur la cohérence des réponses en fonction de la personne contactée, surtout en ce qui concerne le volet fiscal.

Les petites entreprises connaissent systématiquement moins bien les dossiers de simplification administrative que celles de plus grande taille. Le dossier de simplification à portée nationale connu par le plus grand nombre de petites et

moyennes entreprises concerne les formalités électroniques en matière de TVA tandis que la gestion électronique du personnel remporte la palme dans le groupe des grandes entreprises. Quelle que soit la taille de l'entreprise, le dossier le plus utilisé est la gestion électronique du personnel mais le pourcentage d'entreprises connaissant la mesure qui l'utilisent, augmente avec la taille des entreprises. L'autre grand dossier de transaction électronique, les formalités électroniques en matière de TVA, est nettement moins utilisé par les entreprises, quelle que soit leur taille. Le niveau de satisfaction des entreprises utilisant les dossiers considérés est très bon. Le pourcentage de satisfaction le plus important est atteint par la gestion électronique du personnel, quelle que soit la taille d'entreprise considérée.

Une seule simplification administrative a été proposée par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de l'établissement de la base de données électronique des subsides offerts aux entreprises. Si peu d'entreprises bruxelloises connaissent et utilisent cette base de données, celles qui l'utilisent sont par contre totalement satisfaites de son fonctionnement. Parmi les trois dossiers proposés par la Région wallonne, le plus connu est de loin celui du formulaire "prime à l'emploi" qui est connu par plus d'une entreprise sur deux. C'est aussi le dossier qui apparaît aux entreprises le plus applicable et qu'elles ont effectivement le plus utilisé. Cette utilisation s'accompagne d'un très bon niveau de satisfaction. L'intégration des chèques-formations et des chèques-conseils pour les PME est le dossier le plus connu en Région flamande sur les trois proposés. Mais le dossier qui, quand il est connu, est jugé applicable par le plus grand pourcentage d'entreprise est le site formulaire. Il s'agit aussi de la procédure utilisée par le plus grand pourcentage d'entreprises et qui génère un très bon niveau de satisfaction.

Parmi les projets de simplification administrative proposés aux entreprises, la diminution et la simplification des statistiques est la proposition qui remporte le plus de suffrages, et ce quelle que soit la taille d'entreprise considérée.



Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants

Sur base de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif, les charges administratives supportées par les indépendants belges ont été estimées pour l'année 2006. De nouveau, une distinction est opérée entre un volet quantitatif consacré à l'estimation du coût des charges administratives et un volet qualitatif analysant la perception de la qualité de la réglementation et de l'administration en charge de la réglementation. Le degré de connaissance, d'utilisation et de satisfaction des indépendants concernant une série de mesures de simplification mises en oeuvre par les autorités fédérales et régionales est aussi estimé. Enfin, la dernière partie présente la perception par les indépendants des initiatives récentes ou prévues en matière de simplification administrative et de gouvernement électronique.

A. Le coût des formalités administratives

1. Description

Le coût des charges administratives pesant sur les indépendants est défini dans cette étude comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les indépendants se chargent, soit eux-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale et environnementale. La définition et le calcul du coût des charges administratives sont donc identiques à ceux utilisés pour les entreprises, à la différence près que l'estimation des entreprises couvrirait trois domaines réglementaires (fiscalité, environnement et emploi) alors que, dans le cas des indépendants, elle ne couvre que deux domaines réglementaires (fiscalité et environnement). Cette différence est logique étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme n'ayant pas d'employé et donc en principe n'ayant pas non plus de charges administratives liées à la réglementation en matière d'emploi.

2. Les résultats

a. Le coût total

Le tableau 11 présente les résultats de l'estimation du coût total des charges administratives en matière fiscale et environnementale incombant aux indépendants en Belgique ainsi que la répartition du coût total en coût interne et coût externe. Sur base de l'enquête, les charges administratives pesant sur les indépendants en 2006 sont estimées à 1,23 milliards d'euros, soit 0,39 % du PIB. Ce coût total provient à 64 % de coûts internes et à 36 % de coûts externes.

TABLEAU 11 - Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2006

| Nombre d'indépendants | Type de coût | En milliards d'euros | En % du PIB |
|-----------------------|--|----------------------|-------------|
| 410 366 | Coût total | 1,23 | 0,39 |
| | (intervalle de confiance) ^a | (0,8 - 1,7) | (0,3 - 0,5) |
| | Coût interne | 0,78 | 0,25 |
| | Coût externe | 0,45 | 0,14 |

a. Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Etant donné le grand nombre d'indépendants appartenant au secteur des services¹⁴, ce secteur supporte la plus grande partie du coût total des charges administratives (63,2 %). Il est suivi par le secteur de l'agriculture avec près de 19 % et le secteur de la construction avec 15,0 % du total des charges administratives. L'ensemble des indépendants du secteur de l'industrie n'intervient que pour 3,0 % du coût administratif total étant donné qu'ils représentent le groupe le plus petit de la population totale des indépendants.

TABLEAU 12 - Répartition du coût total par secteur et par type de coût

| Secteur | Coût total (en milliards euros) | En % du coût total | Type de coût | En milliards euros |
|--------------------|------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Agriculture, pêche | 0,23 | 18,9 | Coût interne | 0,14 |
| | | | Coût externe | 0,09 |
| Industrie | 0,04 | 3,0 | Coût interne | 0,02 |
| | | | Coût externe | 0,01 |
| Construction | 0,18 | 15,0 | Coût interne | 0,12 |
| | | | Coût externe | 0,07 |
| Services | 0,78 | 63,2 | Coût interne | 0,50 |
| | | | Coût externe | 0,27 |

La répartition du coût total en fonction des domaines de réglementation (tableau 13) montre clairement que les charges administratives générées par la réglementation fiscale sont de loin beaucoup plus lourdes que celles générées par la réglementation environnementale. Ces dernières ne représentent que 16 % du coût total des procédures administratives.

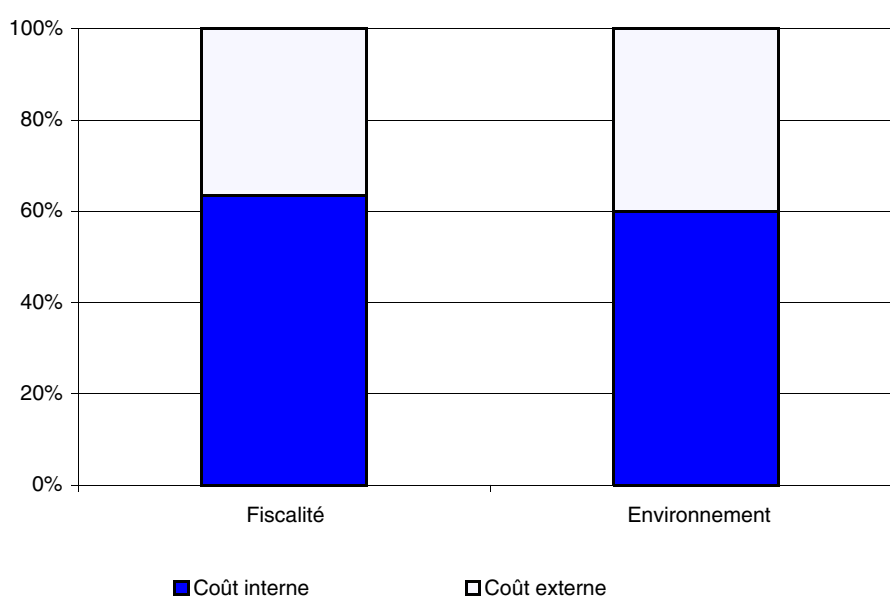
14. 72 % de la population totale des indépendants se trouve dans le secteur des services, 14 % dans le secteur agricole, 4 % dans l'industrie et 10 % dans la construction.

TABLEAU 13 - Répartition du coût total selon le domaine réglementaire

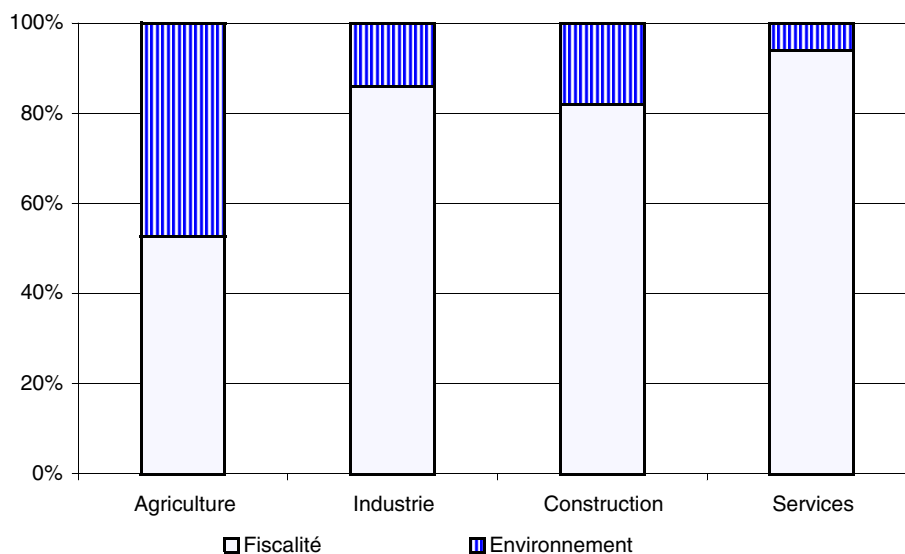
| Réglementation | En % du coût total |
|----------------|--------------------|
| Fiscalité | 84 |
| Environnement | 16 |

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La répartition du coût total entre coût interne et coût externe selon le domaine réglementaire, comme illustrée par le graphique 10, montre clairement que la part du coût interne dans le coût total est beaucoup plus grande que la part du coût externe. Cette constatation vaut pour les deux domaines réglementaires étudiés, mais elle est un peu plus visible pour la réglementation fiscale.

GRAPHIQUE 10 - Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire

Le graphique 11 montre l'importance relative des deux domaines réglementaires pour chacune des classes de l'échantillon. Il y apparaît clairement que les coûts administratifs générés par la fiscalité sont supérieurs aux coûts administratifs dus à la réglementation environnementale pour tous les secteurs d'activité. Le secteur agricole se caractérise cependant par des coûts plus importants dans le domaine de la réglementation en matière d'environnement : 47 % du coût total pour le secteur agricole contre 18 % pour la construction, 14 % pour l'industrie et 6 % pour les services.

GRAPHIQUE 11 - Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité

Le tableau 14 donne la répartition du temps consacré aux formalités environnementales entre les obligations des différents niveaux de pouvoir. Comme dans le cas des entreprises, la majorité des indépendants considèrent que ce sont les obligations émanant des autorités régionales et communales qui génèrent le plus de charges administratives. Il s'agit principalement d'obligations régionales et communales récurrentes. Mais cette prédominance est moins marquée que celle qui ressort des réponses des entreprises. A l'opposé, 60 % des indépendants pensent que les obligations environnementales fédérales n'accaparent pas plus de 10 % du temps consacré aux formalités environnementales. Cette opinion est cependant plus marquée dans le cas des entreprises (voir tableau 5) que dans celui des indépendants.

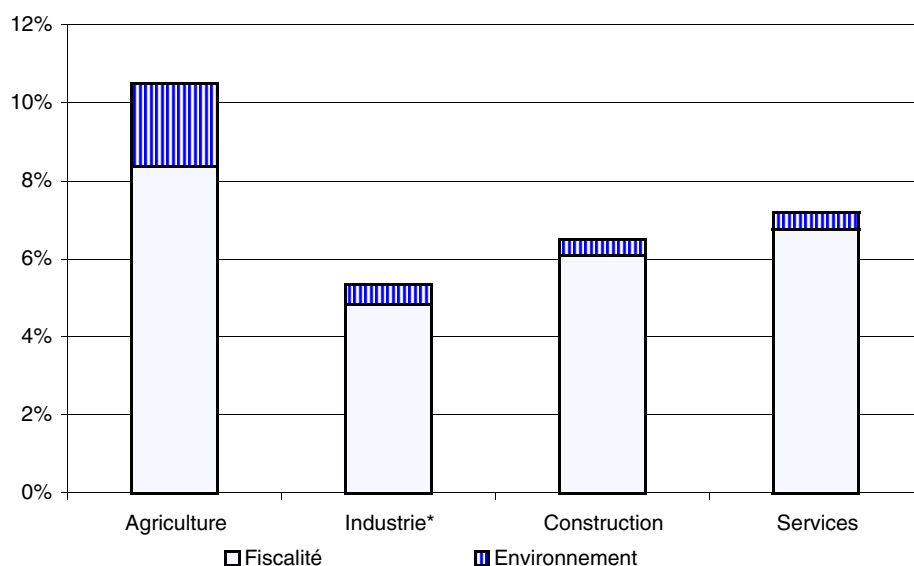
TABLEAU 14 - Répartition du temps consacré aux formalités environnementales, en % des réponses données¹⁵

| Temps consacré en % : | 0 % | 1 à 10 % | 11 à 30 % | 31 à 50 % | 51 à 70 % | 71 à 100 % |
|---|-----|----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Obligations fédérales | 43 | 17 | 26 | 6 | 0 | 9 |
| Obligations régionales et communales occasionnelles | 6 | 17 | 35 | 33 | 6 | 4 |
| Obligations régionales et communales récurrentes | 7 | 4 | 9 | 41 | 22 | 17 |

Les indépendants du secteur agricole présentent le coût moyen, mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires, le plus élevé (voir graphique 12). Ce coût est principalement lié aux charges administratives fiscales. Cette prédominance est encore plus marquée pour les indépendants des autres secteurs d'activité. Ce sont les indépendants de l'industrie qui présentent le coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires le plus faible.

15. 54 réponses ont été obtenues à cette question.

GRAPHIQUE 12 - Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité



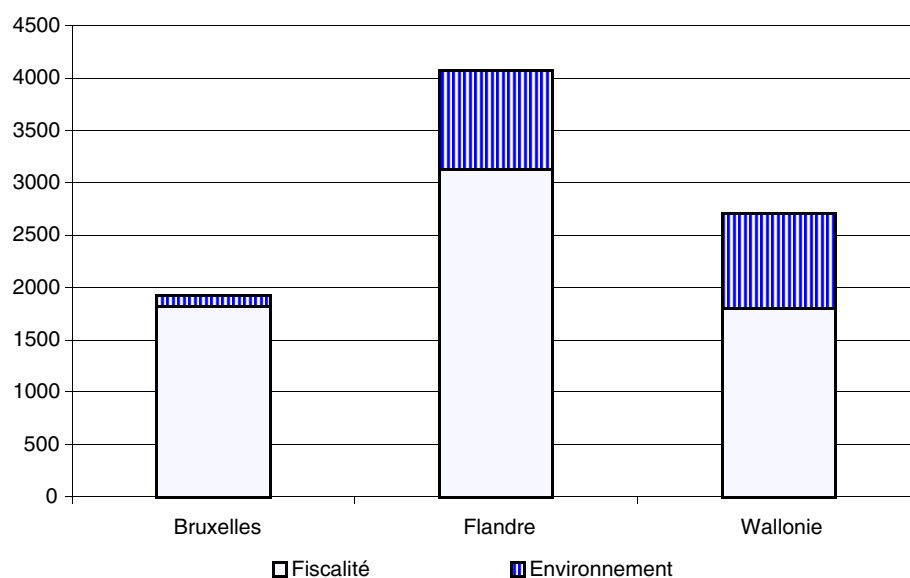
Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

* Très peu de réponses ont été reçues pour le questionnaire environnement des indépendants du secteur de l'industrie.

Au niveau des entreprises, un coût moyen par employé a été calculé et est présenté au graphique 3. Ce calcul montre que les petites entreprises supportent un coût moyen de 6 551 euros. Le coût moyen par employé est le même que le coût moyen dans le cas des indépendants puisque ces derniers n'ont pas d'employé. Quel que soit le secteur d'activité, ce coût moyen est plus faible que celui des petites entreprises. En effet, il varie de 2 129 euros pour les indépendants du secteur de l'industrie à 4 306 euros pour les indépendants de la construction en passant par 2 636 euros pour les indépendants du secteur des services et 4 168 euros pour ceux du secteur agricole.

Les réponses des indépendants peuvent aussi être analysées par Région. Comme dans le cas des entreprises, il convient de se montrer prudent lors de l'interprétation de ces résultats. En effet, la répartition des réponses en fonction du domaine réglementaire et de la Région peut conduire à un nombre limité de réponses.

Le graphique 13 présente le coût moyen selon la Région et le domaine réglementaire. Il apparaît clairement que ce sont les indépendants flamands qui supportent le coût total moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois.

GRAPHIQUE 13 - Coût total moyen (en euros) selon le domaine réglementaire et la Région

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Dans les trois Régions, le coût moyen s'explique principalement par la réglementation en matière fiscale. La faible partie du coût moyen due à la réglementation environnementale à Bruxelles, s'explique, en partie, par le nombre très limité d'indépendants du secteur agricole dans cette Région.

b. Le coût interne

Comme pour les entreprises, le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées par l'indépendant à se conformer aux exigences administratives.

Le tableau 15 reprend l'estimation des dépenses internes moyennes qui sont supportées par les indépendants au cours d'une année. En valeur absolue, le coût interne est le plus élevé pour les indépendants du secteur de la construction, suivis relativement de près par les indépendants du secteur agricole. En pour cent du chiffre d'affaires, le coût interne est, par contre, le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole et le plus faible pour les indépendants de la construction.

La répartition du coût interne selon le domaine réglementaire laisse apparaître l'importance de la réglementation fiscale comme génératrice du coût interne moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Il convient aussi de souligner que la part du coût total moyen généré par la réglementation en matière environnementale est plus élevée pour les indépendants du secteur agricole que pour ceux des autres secteurs d'activité.

TABLEAU 15 - Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire - en euros et en % du chiffre d'affaires

| | Agriculture | Industrie | Construction | Services |
|---|-------------|-----------|--------------|----------|
| Coût interne moyen - en euros | 2 460 | 1 379 | 2 748 | 1 709 |
| Coût interne moyen - en % du chiffre d'affaires | 7,91 | 4,79 | 3,63 | 4,84 |
| - Fiscalité | 6,51 | 4,27 | 3,51 | 4,59 |
| - Environnement | 1,40 | 0,52 | 0,12 | 0,25 |

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

c. Le coût externe

Comme déjà mentionné, le coût externe est une estimation des dépenses annuelles de l'indépendant en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 16 présente une estimation du coût externe moyen selon le secteur d'activité des indépendants et le domaine réglementaire, en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent les coûts externes moyens les plus élevés alors qu'en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur de la construction qui subissent le plus lourdement le coût externe. En analysant la répartition du coût externe selon le domaine réglementaire, il apparaît clairement que ce sont les charges administratives liées à la fiscalité qui génèrent la plus grande partie de ce coût mesuré en pour cent du chiffre d'affaires, et cela quel que soit le secteur d'activité envisagé. Le coût externe des formalités environnementales, en pour cent du chiffre d'affaires, est très faible sauf pour les indépendants du secteur agricole.

TABLEAU 16 - Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire - en euros et en % du chiffre d'affaires

| | Agriculture | Industrie | Construction | Services |
|---|-------------|-----------|--------------|----------|
| Coût externe moyen - en euros | 1 708 | 750 | 1 558 | 927 |
| Coût externe moyen - en % du chiffre d'affaires | 2,58 | 0,56 | 2,86 | 2,28 |
| - Fiscalité | 1,86 | 0,56 | 2,57 | 2,09 |
| - Environnement | 0,72 | 0,00 | 0,29 | 0,19 |

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

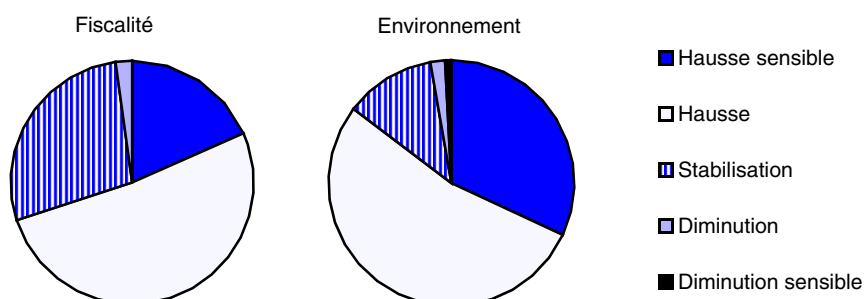
d. Evolution du coût total des charges administratives

Les indépendants ont aussi été interrogés sur leur opinion concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2005 et 2006).

Le graphique 14 laisse apparaître que très peu d'indépendants ont estimé que les charges administratives ont (sensiblement) diminué, et seuls 2 % de ceux-ci ont perçu une baisse des coûts dans le domaine fiscal et 3 % dans le domaine environnemental. Une grande majorité (85 %) des indépendants a émis l'avis que les charges réglementaires liées à l'environnement ont (fortement) augmenté, contre 70 % en ce qui concerne la fiscalité. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises pour les mêmes domaines (respectivement 80 % et 63 %). Quel que soit le domaine considéré, la perception de l'évolution

des charges administratives est globalement plus pessimiste dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises.

GRAPHIQUE 14 - Evolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années selon le domaine réglementaire, telle que perçue par les indépendants



Des disparités régionales apparaissent quant à l'évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années, comme l'indique le tableau 17.

TABLEAU 17 - Evolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région

| | Environnement | | | Fiscalité | | |
|-----------------|---------------|---------|----------|-----------|---------|----------|
| | Bruxelles | Flandre | Wallonie | Bruxelles | Flandre | Wallonie |
| Hausse sensible | 13 % | 37 % | 26 % | 6 % | 17 % | 23 % |
| Hausse | 67 % | 50 % | 59 % | 39 % | 55 % | 48 % |
| Inchangée | 20 % | 12 % | 11 % | 56 % | 27 % | 24 % |
| Baisse | 0 % | 2 % | 2 % | 0 % | 1 % | 5 % |
| Baisse sensible | 0 % | 0 % | 2 % | 0 % | 0 % | 0 % |

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

En ce qui concerne l'environnement, une grande majorité d'indépendants estime que les charges administratives ont (sensiblement) augmenté au cours des deux dernières années, quelle que soit la Région envisagée : 80 % des indépendants bruxellois, 85 % des indépendants wallons et 87 % des indépendants flamands. A l'opposé, 4 % des indépendants wallons pensent que ces charges ont (sensiblement) diminué contre 2 % des indépendants flamands. Aucun indépendant bruxellois ne partage ce sentiment.

Les opinions concernant l'évolution des charges administratives fiscales sont nettement plus disparates entre les trois Régions avec globalement un diagnostic plus favorable posé par les indépendants bruxellois par rapport à celui qui ressort des réponses de leurs homologues flamands et wallons. Ainsi, moins d'un indépendant bruxellois sur deux (45 %) estime que ces charges ont (sensiblement) augmenté au cours des deux dernières années, contre 71 % des indépendants wallons et 72 % des indépendants flamands. Les opinions des indépendants sont les plus variées en Région wallonne où 5 % des indépendants pensent que les charges administratives environnementales ont diminué, contre 1 % des indépendants flamands. Une fois encore, aucun indépendant bruxellois ne partage ce sentiment.

B. La qualité de la réglementation

1. Description

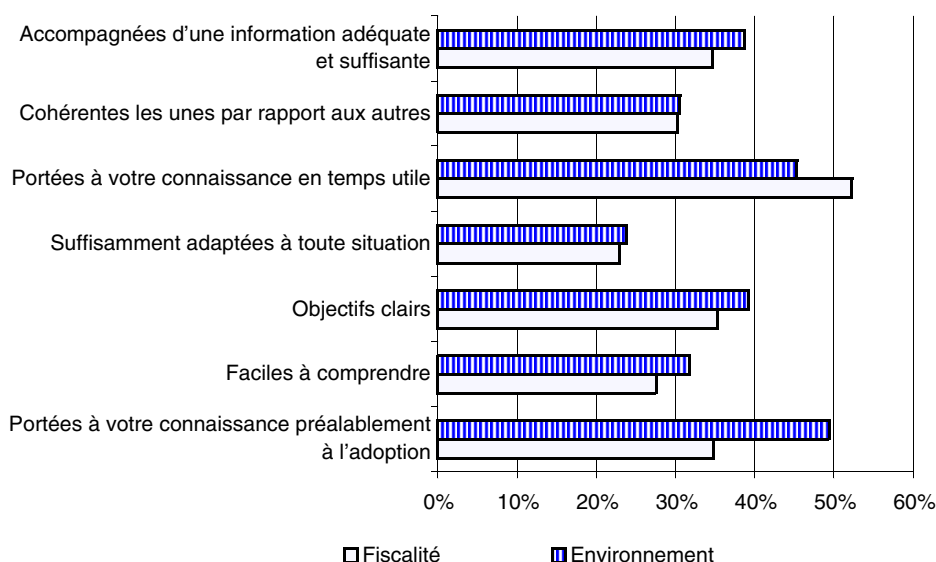
La qualité de la réglementation a été évaluée à l'aide des mêmes indicateurs que ceux utilisés pour les entreprises. Les indépendants devaient donc choisir une position allant de "entièrement d'accord" à "entièrement en désaccord" par rapport aux affirmations suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption;
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

2. Les résultats

Les indépendants semblent avoir une vision partagée sur la qualité des réglementations en fonction du domaine réglementaire, comme l'illustre le graphique 15.

GRAPHIQUE 15 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Comme dans le cas des entreprises, les énoncés se rapportant à la publicité des règlements sont les plus favorisés par les indépendants. Cependant, ceux-ci sont davantage d'accord sur le fait qu'ils sont préalablement mis au courant des réglementations lorsqu'elles se rapportent à l'environnement. L'avis d'une

connaissance en temps utile est néanmoins un peu plus souvent mis en évidence dans le domaine fiscal que dans le domaine environnemental. A l’opposé, les indépendants soulignent clairement le manque de flexibilité des règlements.

Globalement, il semble que les indépendants sont moins d’accord que les entreprises sur la qualité des réglementations, et ce quel que soit le domaine réglementaire considéré.

Il n’y a pas de différences sectorielles notables concernant le volet fiscal. En ce qui concerne les réglementations environnementales, les indépendants du secteur de la construction sont plus en accord avec les énoncés proposés que les indépendants des autres secteurs.

Au niveau régional, il n’y a pas de différences significatives en ce qui concerne l’environnement. Par contre, dans le domaine fiscal, les indépendants bruxellois donnent une meilleure évaluation que les indépendants des deux autres Régions pour quatre des sept affirmations. A l’opposé, les indépendants wallons affichent les scores les plus faibles également pour quatre des sept affirmations.

C. La qualité de l’administration

1. Description

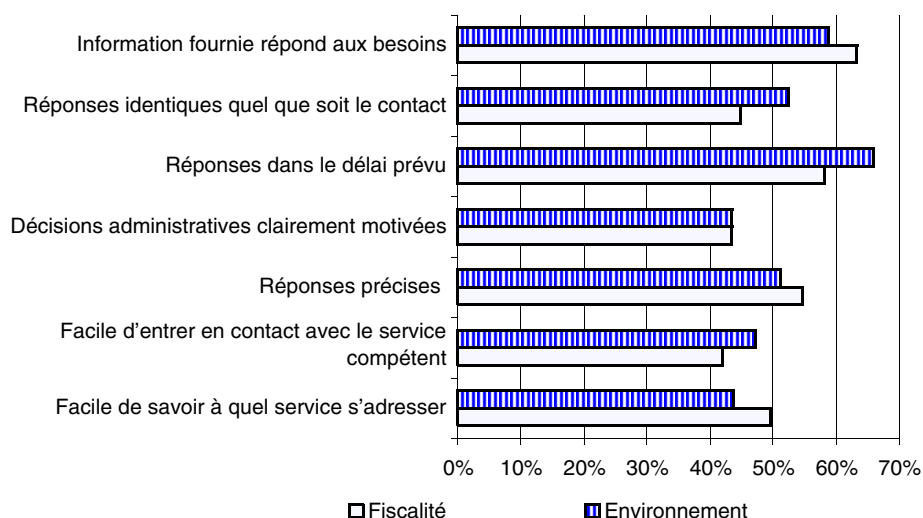
Comme pour les entreprises, les indépendants ont été interrogés sur leur opinion concernant la qualité de leurs contacts avec l’administration fiscale et environnementale. Concrètement, ils pouvaient choisir de se positionner de “entièrement d’accord” à “entièrement pas d’accord” pour les propositions suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s’adresser,
- il est facile d’entrer en contact avec le service compétent,
- l’administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l’administration donne sa réponse dans un délai raisonnable,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l’information que vous obtenez répond à vos besoins.

2. Les résultats

Le graphique 16 montre que les indépendants comme les entreprises portent un meilleur jugement sur la qualité de leurs contacts avec l’administration que sur la qualité de la réglementation. Cependant, quel que soit le domaine envisagé, le jugement des indépendants est moins favorable que celui des entreprises.

GRAPHIQUE 16 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Les points les plus appréciés par les indépendants concernent, quel que soit le domaine, le respect du délai prévu dans la réponse et l'adéquation de l'information aux besoins. Les moins bonnes performances sont obtenues respectivement au niveau de la facilité d'entrer en contact avec le service compétent (volet fiscal) et de la motivation des décisions de l'administration (volet environnement).

Les indépendants bruxellois ont globalement une meilleure appréciation que les indépendants des deux autres Régions des contacts avec l'administration lorsqu'ils concernent le domaine environnemental. Mais ce sont les indépendants flamands qui sont systématiquement les plus satisfaits des contacts avec l'administration fiscale et les indépendants wallons généralement les moins satisfaits.

L'analyse sectorielle ne fait pas apparaître d'enseignements significatifs, si ce n'est que les indépendants du secteur des services sont systématiquement les plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration dans le domaine de l'environnement.

D. Perception des dossiers de simplification et d'administration électronique et évaluation de projets de simplification

1. Description

De façon identique à l'enquête s'adressant aux entreprises, l'enquête envoyée aux indépendants leur demande leur avis sur douze dossiers de simplification d'administration électronique dont cinq ont une dimension nationale et sept sont régionaux, ainsi que leur appréciation sur dix projets de simplification administrative.

2. Les résultats¹⁶

a. Perception des dossiers de simplification et d'administration électronique

Le tableau 18 renseigne sur le degré de connaissance des cinq dossiers nationaux de simplification par les indépendants.

TABLEAU 18 - % des indépendants qui ont répondu positivement, selon le secteur d'activité

| Dossier de simplification et d'administration électronique | Connaissance | Applicabilité | Utilisation | Satisfaction |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Agriculture | | | | |
| Facturation électronique | 46 | 28 | 19 | 71 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 32 | 0 | 0 | |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 34 | 18 | 25 | 46 |
| Gestion électronique du personnel | 30 | 13 | 8 | 50 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 42 | 50 | 24 | 78 |
| Industrie | | | | |
| Facturation électronique | 30 | 50 | 20 | 43 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 10 | 0 | 0 | |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 10 | 14 | 14 | 33 |
| Gestion électronique du personnel | 10 | 13 | 13 | 0 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 20 | 38 | 17 | 25 |
| Construction | | | | |
| Facturation électronique | 47 | 20 | 13 | 45 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 29 | 0 | 0 | |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 39 | 13 | 12 | 70 |
| Gestion électronique du personnel | 42 | 31 | 33 | 69 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 59 | 73 | 58 | 85 |
| Services | | | | |
| Facturation électronique | 57 | 27 | 17 | 68 |
| Suppression publication convocation aux AG dans la presse | 33 | 0 | 0 | |
| Suppression de certaines attestations papier pour marchés publics | 27 | 42 | 36 | 59 |
| Gestion électronique du personnel | 41 | 23 | 21 | 74 |
| Formalités électroniques en matière de TVA | 65 | 58 | 36 | 69 |

Les deux dossiers les plus connus par les indépendants quel que soit leur secteur d'activité sont : la facturation électronique et les formalités électroniques en matière de TVA. Ces deux dossiers sont les mieux connus par les indépendants du secteur des services tandis que les indépendants de l'industrie affichent les pourcentages de connaissance les plus faibles. Les dossiers de simplification les moins bien connus varient en fonction de l'activité des indépendants mais, quel que soit le dossier considéré, ce sont les indépendants de l'industrie qui sont les moins bien informés. De façon générale, les indépendants quel que soit leur secteur d'activité sont moins bien informés que les petites entreprises, des dossiers de simplification administrative (voir tableau 8).

16. Les pourcentages présentés dans les différents tableaux et graphiques ne tiennent pas compte des non-réponses ou des réponses "sans opinion". Il convient à nouveau de noter que le nombre de réponses est parfois assez limité.

Le dossier qui est jugé le plus applicable par les indépendants est celui des formalités électroniques en matière de TVA, à l'exception des indépendants de l'industrie qui estiment que le dossier qui leur est le plus applicable est celui de la facturation électronique. Aucun indépendant ne juge applicable à ses activités la suppression de la publication dans la presse des convocations aux assemblées générales.

Le pourcentage de satisfaits le plus élevé est atteint par le dossier des formalités électroniques en matière de TVA chez les indépendants du secteur de la construction (85 %) et du secteur agricole (78 %). Ce sont les indépendants de l'industrie qui affichent les pourcentages de satisfaction les plus faibles, quel que soit le dossier de simplification administrative concerné.

Le tableau 19 présente les résultats relatifs aux sept dossiers de simplification à caractère régional. Etant donné que l'échantillon n'a pas été conçu pour permettre une analyse par secteur d'activité à l'échelle régionale, ce tableau présente les résultats pour l'ensemble des indépendants de la Région concernée.

TABLEAU 19 - % des indépendants qui ont répondu positivement selon la Région

| Dossier de simplification et d'administration électronique | Connaissance | Applicabilité | Utilisation | Satisfaction |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Région de Bruxelles-Capitale | | | | |
| Base de données ECOSUBSIBRU | 12 | 67 | 67 | 100 |
| Région wallonne | | | | |
| "Faites le test PME" | 10 | 17 | 0 | |
| Formulaire "Prime à l'emploi" | 22 | 14 | 10 | 33 |
| Publication des avis de marchés publics sur le web (site PAM) | 19 | 25 | 17 | 60 |
| Région flamande | | | | |
| Bilan intégral sur l'environnement | 16 | 27 | 26 | 25 |
| Intégration chèques-formations et chèques-conseils pour PME | 29 | 35 | 20 | 52 |
| Site formulaire | 29 | 33 | 32 | 64 |

Une seule simplification administrative a été proposée par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de l'établissement d'une base de données électronique des subsides offerts aux entreprises et indépendants. Cette application est, comme dans le cas des entreprises, encore peu connue par les indépendants de cette Région. Mais 67 % des indépendants qui connaissent ce dossier pensent qu'il leur est applicable et l'ont déjà utilisé. Les rares indépendants qui ont utilisé cette application en sont totalement satisfaits.

Parmi les trois dossiers proposés par la Région wallonne, le plus connu est celui du formulaire "prime à l'emploi", qui est connu par 22 % des indépendants de cette Région. Ce pourcentage est nettement inférieur à celui enregistré par les entreprises dont plus d'une sur deux connaissent le dossier. Le dossier le plus applicable et le plus utilisé par les indépendants wallons est celui de la publication des avis de marchés publics sur le site web. Cette utilisation s'accompagne d'un bon niveau de satisfaction puisque 60 % des indépendants qui l'ont utilisé s'en disent satisfaits. A l'opposé, "Faites le test PME" est encore très peu connu par les indépendants comme c'était le cas pour les entreprises et aucun indépendant ne l'a utilisé.

L'intégration des chèques-formations et des chèques-conseils pour les PME et le site formulaire sont les deux dossiers de simplification les plus connus parmi les indépendants flamands. Mais les pourcentages atteints restent bien en deçà de ce qui a été observé pour les entreprises (voir tableau 9). Le bilan intégral sur l'environnement n'est connu que par 16 % des indépendants. Mais quand il est connu ce dossier est plus utilisé que l'intégration des chèques-formations et des chèques-conseils. Le dossier qui génère le pourcentage le plus élevé d'indépendants satisfaits est le site formulaire suivi par l'intégration des chèques-formations et des chèques-conseils pour les PME.

b. Evaluation des projets de simplification

Le tableau 20 fournit une évaluation qualitative de dix propositions de simplification administrative, par les indépendants selon leur secteur d'activité.

Les indépendants dans leur ensemble soutiennent massivement la création d'une ligne d'information générale sur les compétences régionales. Leur choix se porte ensuite sur la diminution et la simplification des statistiques, rejoignant ainsi le choix des entreprises (voir tableau 10). Cependant, les indépendants du secteur des services préfèrent, en priorité numéro deux, la création d'un site entreprise.

Quel que soit le secteur et en faisant abstraction de l'industrie, le score le plus faible est observé pour la proposition liée aux chèques-repas électroniques qui ne récolte que 31 % d'avis favorables. La simplification des procédures pour embauche de travailleurs étrangers ne reçoit pas non plus un très grand soutien de la part des indépendants qui ne sont que 40 % à exprimer un avis favorable.

TABLEAU 20 - % des indépendants qui considèrent (très) importante la proposition de simplification, selon le secteur d'activité

| Projets | Total | Agriculture | Industrie* | Construction | Services |
|---|-------|-------------|------------|--------------|----------|
| Simplification des procédures pour embauche de travailleurs étrangers | 40 | 43 | 0 | 38 | 40 |
| Extension des missions administratives des guichets d'entreprises | 63 | 49 | 50 | 69 | 70 |
| Diminution et simplification des statistiques | 70 | 67 | 71 | 77 | 69 |
| Simplification de la délivrance des certificats d'origine | 69 | 70 | 100 | 65 | 68 |
| Chèques-repas électroniques | 31 | 23 | 75 | 37 | 33 |
| Traçabilité des dossiers "en ligne" | 57 | 55 | 60 | 58 | 57 |
| Introduction de délai de rigueur dans les procédures | 64 | 66 | 50 | 60 | 64 |
| Remplacement de l'envoi des pièces justificatives par déclaration sur honneur | 67 | 64 | 80 | 72 | 66 |
| Création d'un site entreprise | 69 | 62 | 75 | 65 | 77 |
| Ligne d'informations générales sur les compétences régionales | 78 | 76 | 67 | 74 | 81 |

* Il convient de se montrer très prudent dans l'interprétation des résultats pour les indépendants de l'industrie étant donné le faible nombre de réponses reçues pour cette question.

E. Conclusion

Sur base de l'enquête, le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges pour l'année 2006 a été estimé à 1,23 milliard d'euros, soit 0,39 % du PIB. La plus grande partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services. Les charges administratives afférentes à la réglementation fiscale génèrent la plus grande partie de ce coût, quels que soient le secteur d'activité et la Région considérés. Ce sont les indépendants flamands qui disent supporter le coût moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois. Si l'on considère le coût moyen en valeur absolue (milliers d'euros), ce sont les indépendants du secteur de la construction qui supportent le coût moyen le plus élevé et ceux du secteur de l'industrie, le coût moyen le plus faible.

Quels que soient le secteur d'activité, la Région et le domaine réglementaire considérés, les indépendants estiment dans leur grande majorité que les charges administratives ont augmenté (fortement) au cours des deux dernières années. Ils sont cependant nettement plus nombreux à exprimer ce sentiment en ce qui concerne le domaine environnemental qu'en ce qui concerne le domaine fiscal. Quel que soit le domaine considéré, la perception de l'évolution des charges administratives est globalement plus pessimiste dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises.

Les indépendants se montrent généralement plus satisfaits par les contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, bien qu'ils soient un peu plus sévères que les entreprises. Les indépendants sont assez contents de la publicité donnée aux réglementations, mais ils soulignent le manque de flexibilité des règlements tant fiscaux qu'environnementaux.

Concernant les contacts avec l'administration, les indépendants sont particulièrement satisfaits du respect du délai prévu dans la réponse de l'administration et de l'adéquation de l'information aux besoins. La principale critique adressée au volet environnemental a trait aux décisions administratives qui ne sont pas clairement motivées et celle adressée au volet fiscal est liée à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. Les indépendants bruxellois ont globalement une meilleure appréciation des contacts avec l'administration environnementale mais ce sont les indépendants flamands qui sont systématiquement les plus satisfaits des contacts avec l'administration fiscale.

Les deux dossiers nationaux les plus connus des indépendants, quel que soit leur secteur d'activité, sont la facturation électronique et les formalités électronique en matière de TVA. Les dossiers de simplification les moins bien connus varient en fonction de l'activité des indépendants mais, quel que soit le dossier considéré, ce sont les indépendants de l'industrie qui sont les moins bien informés. De façon générale, les indépendants sont moins bien informés que les petites entreprises.

Le dossier national qui est jugé le plus applicable par les indépendants est celui des formalités électroniques en matière de TVA, à l'exception des indépendants de l'industrie qui estiment que le dossier qui leur est le plus applicable est celui de la facturation électronique. C'est aussi le dossier pour lequel le pourcentage de satisfaits est le plus élevé chez les indépendants du secteur de la construction et du secteur agricole.

La seule simplification proposée par la Région de Bruxelles-Capitale, l'établissement de la base de données électronique des subsides, est encore peu connue par les indépendants. Si peu d'indépendants utilisent cette base de données, ceux qui le font en sont totalement satisfaits. Parmi les trois dossiers proposés par la Région wallonne, le plus connu est celui du formulaire "prime à l'emploi" mais le plus utilisé est celui de la publication des avis de marchés publics sur le site web. Cette utilisation s'accompagne d'un bon niveau de satisfaction. L'intégration des chèques-formation et des chèques-conseils pour les PME et le site formulaire sont les deux dossiers les plus connus parmi les indépendants flamands. Ce sont aussi les deux dossiers qui génèrent les pourcentages d'indépendants satisfaits les plus élevés.



Comparaison des résultats des enquêtes 2000, 2002, 2004 et 2006

Cette partie est consacrée à la comparaison des résultats des quatre enquêtes effectuées par le Bureau fédéral du Plan : la première portant sur les charges administratives de l'année 2000, la deuxième sur les charges administratives de l'année 2002, la troisième sur les charges administratives de l'année 2004 et la quatrième sur les charges administratives de l'année 2006¹⁷. Étant donné l'ampleur des intervalles de confiance qui accompagnent les résultats des enquêtes, il convient de se montrer prudent dans la comparaison des résultats et la mise en lumière de tendances précises dans l'évolution du coût total des charges administratives.

Après un brève introduction, une section est dévolue à la comparaison des résultats obtenus pour les entreprises et une autre section à la comparaison des résultats obtenus pour les indépendants.

A. Introduction

L'enquête menée en 2007 est identique aux enquêtes menées précédemment, à l'exception du volet qualitatif, qui a subi, à chaque enquête, de profondes révisions rendues nécessaires par le processus de simplification administrative en cours. Seules les questions portant sur la perception par les entreprises et les indépendants de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, sur la qualité de la réglementation et sur la qualité de l'administration, sont présentes dans les trois enquêtes et font l'objet d'une comparaison.

La technique d'enquête est identique : un questionnaire est envoyé par la poste aux entreprises et aux indépendants de l'échantillon sélectionnés par la Direction générale de la statistique et de l'information économique. Ces entreprises et indépendants ont la possibilité d'y répondre soit par courrier pré-affranchi, soit électroniquement sur un site Internet (www.enquetes.be) créé par le Bureau fédéral du Plan et uniquement accessible aux détenteurs d'un numéro d'utilisateur et d'un mot de passe figurant sur le questionnaire.

Le tableau 21 permet de comparer les taux de réponses des quatre enquêtes effectuées. La dernière en date présente donc un taux de réponse en diminution par rapport à l'enquête précédente mais toujours supérieur à celui enregistré lors

17. Les résultats des différentes enquêtes ont été publiés sous la forme de Planning Papers qui sont téléchargeables gratuitement sur le site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be).

de la première enquête. Ce tableau met aussi en évidence une légère diminution de l'usage d'Internet par les entreprises et les indépendants pour répondre à l'enquête.

TABLEAU 21 - % des entreprises et des indépendants de l'échantillon qui ont répondu à l'enquête

| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
|-------------------------|------|------|------|------|
| Entreprises | 15,3 | 23,3 | 19,4 | 17,0 |
| - par voie électronique | 17,0 | 24,0 | 44,0 | 40,2 |
| Indépendants | 7,5 | 16,6 | 12,3 | 10,4 |
| - par voie électronique | 15,0 | 13,0 | 31,0 | 21,7 |

L'estimation des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a été réalisée de la même façon dans les quatre enquêtes. Le coût moyen de chaque strate de l'échantillon a été extrapolé en tenant compte de la population présente dans chaque strate et ces extrapolations ont été additionnées pour obtenir le coût total des charges administratives. Entre 2004 et 2006, la population des entreprises a augmenté de 2,4 %, alors que celle des indépendants diminuait de 7,2 %, comme l'indique le tableau 22. Une étude de sensibilité des résultats consistant à extrapoler le coût moyen de l'enquête 2006 avec la population de 2004 peut être trouvée à l'annexe 3.

TABLEAU 22 - Population des entreprises et des indépendants

| | Population 2000 | Population 2002 | Population 2004 | Population 2006 |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Entreprises | 205 476 | 203 170 | 199 008 | 203 795 |
| Indépendants | 459 744 | 403 578 | 442 368 | 410 366 |

Source : Estimations réalisées par la Direction générale de la statistique et de l'information économique pour les besoins de l'enquête sur les charges administratives.

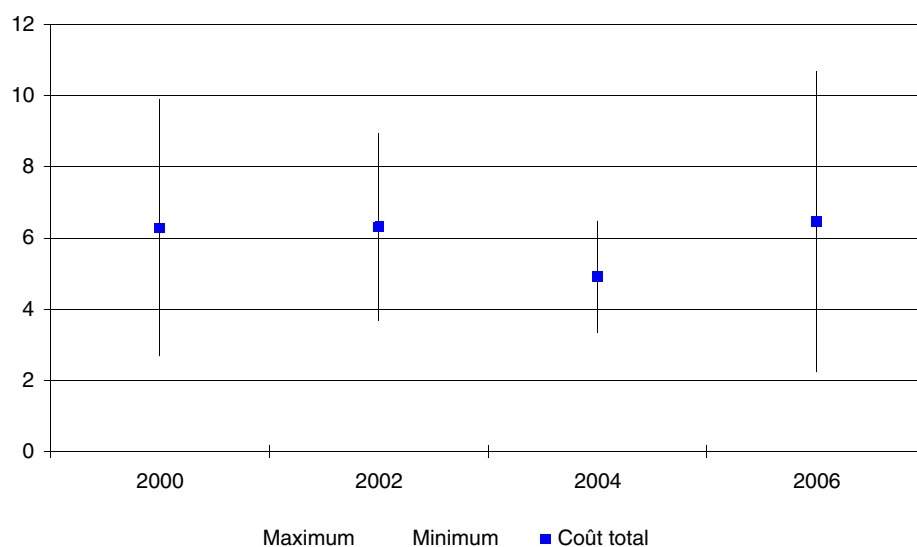
B. Comparaison des résultats : les entreprises

1. Le coût des formalités administratives

Comme l'indique le graphique 17, après avoir diminué de 22 % entre 2002 et 2004, le coût des charges administratives supportées par les entreprises, calculé en milliards d'euros, a augmenté de 32 % entre 2004 et 2006. Les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % de cette estimation se sont fortement accrues, traduisant une détérioration de la fiabilité statistique de l'estimation, après les améliorations constatées lors des précédentes enquêtes.

Le poids relatif de ces charges administratives, calculé en pour cent du PIB nominal de l'année correspondante, s'est aussi accru, de 0,32 point de pour cent.

GRAPHIQUE 17 - Estimation du coût des charges administratives pesant sur les entreprises et intervalle de confiance de l'estimation en mia. d'euros



L'augmentation du coût total des charges administratives s'explique par l'augmentation des deux types de coûts pris en compte par l'enquête, mais c'est essentiellement le coût interne qui a enregistré la plus forte progression, comme l'illustre le tableau 23.

TABLEAU 23 - Comparaison du coût total des procédures administratives

| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|
| Coût total en milliards d'euros | 6,28 | 6,31 | 4,91 | 6,46 |
| Coût total en % du PIB | 2,55 | 2,41 | 1,73 | 2,05 |
| - Coût interne en milliards d'euros | 3,36 | 4,33 | 2,70 | 4,11 |
| - Coût externe en milliards d'euros | 2,92 | 1,98 | 2,21 | 2,35 |

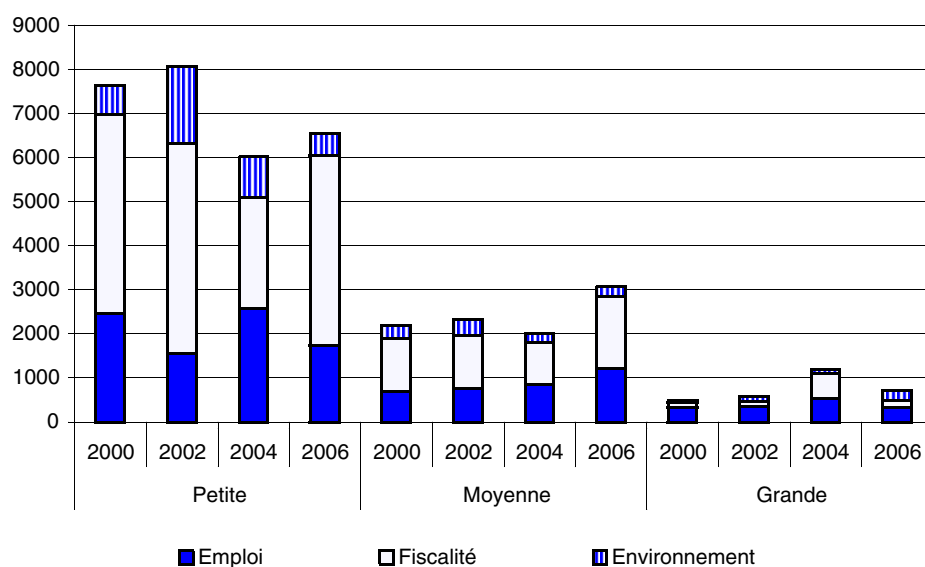
Le coût des charges administratives incombant aux petites entreprises a augmenté pour atteindre en 2006, 3,63 milliards d'euros ou 56,2 % du coût total, alors qu'il était sur un trend baissier depuis le début des enquêtes, de 4,35 milliards d'euros, soit 69,3 % du coût total en 2000, à 2,31 milliards d'euros ou 47,0 % en 2004. Le coût des charges administratives pesant sur les entreprises de taille moyenne a aussi progressé pour atteindre 2,54 milliards d'euros en 2006 après 2,11 milliards en 2004, 2,07 milliards en 2002 et 1,67 milliards en 2000. Cependant, en pourcentage du coût total, le coût incombant aux entreprises de taille moyenne diminue sur la période récente, représentant en 2006, 39,4 % du coût total, après 43,0 % en 2004. Le coût des charges administratives pesant sur les grandes entreprises a, par contre, continué à diminuer, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du coût total. En 2006, ce coût atteint 0,29 milliards d'euros soit 4,5 % du coût total, après 0,49 milliards d'euros soit 10,0 % du coût total en 2004 et 0,87 milliards d'euros ou 13,9 % du coût total en 2002.

La fiscalité est le domaine réglementaire qui génère la plus grande partie du coût total des charges administratives quelle que soit l'enquête considérée. Ce domaine représentait, en effet, 51,2 % des 6,28 milliards d'euros estimés en 2000,

43,6 % des 6,31 milliards d'euros estimés en 2002, 46,2 % des 4,91 milliards d'euros estimés en 2004 et 63,7 % des 6,46 milliards d'euros estimés en 2006. L'emploi occupe la deuxième position, représentant 38,0 % du coût total estimé en 2000, 37,8 % du coût total estimé en 2002, 42,7 % du coût total estimé en 2004 et 29,1 % du coût total estimé en 2006. L'environnement est le domaine réglementaire qui génère la partie la plus faible du coût total des charges administratives : 10,8 % en 2000, 18,7 % en 2002, 11,1 % en 2004 et 7,2 % en 2006.

Il convient de souligner que l'augmentation en valeur absolue du coût des charges administratives entre 2004 et 2006 est entièrement imputable à l'augmentation du coût des charges administratives fiscales, les deux autres domaines réglementaires enregistrant une diminution du coût de leurs charges administratives.

GRAPHIQUE 18 - Coût moyen par employé (en euros) selon la taille des entreprises et le domaine réglementaire - Comparaison



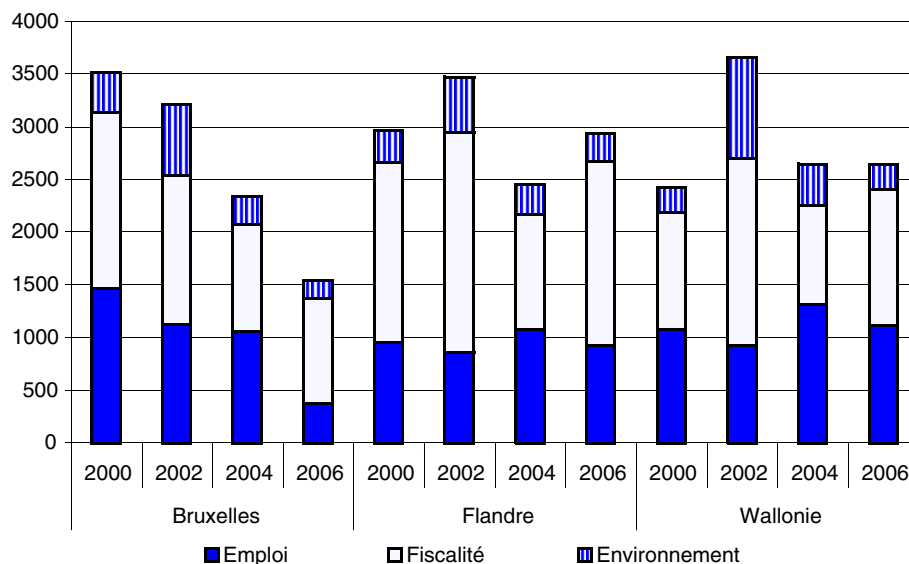
La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises met en évidence une augmentation du coût par employé pour les petites et moyennes entreprises, essentiellement due à un accroissement du coût des charges administratives fiscales. Par contre, les grandes entreprises enregistrent une diminution de leur coût administratif moyen calculé par personne employée, causée par la réglementation fiscale, et dans une moindre mesure, par la réglementation en matière d'emploi.

Sur la période considérée, le coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d'affaires diminue pour toutes les catégories de taille d'entreprises. En 2006, le coût des charges administratives représente 3,9 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 1,2 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,6 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2004, ces pourcentages s'élevaient encore à respectivement 4,7 %, 2,6 % et 1,3 %.

Au niveau régional, le coût moyen par employé a poursuivi son trend baissier en Région de Bruxelles-capitale, essentiellement grâce à une réduction du poids administratif en matière d'emploi, s'est stabilisé en Région wallonne où l'augmentation du poids administratif de la fiscalité est plus que compensée par

la diminution du poids administratif des deux autres domaines réglementaires et a augmenté nettement en Région flamande, uniquement à cause d'un alourdissement du poids administratif fiscal.

GRAPHIQUE 19 - Coût moyen par employé (en euros) par Région et par domaine réglementaire - Comparaison



Le sentiment général des entreprises concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années n'a pas beaucoup changé d'une enquête à l'autre : il y a toujours une majorité d'entreprises qui ont le sentiment que ces charges ont (fortement) augmenté. Mais ce sentiment est moins marqué en 2006 qu'il ne l'était en 2000, année de la première enquête. Alors qu'en 2000, 81 % des entreprises percevaient une hausse (sensible) des charges dans le domaine fiscal, elles ne sont plus que 63 % à partager ce sentiment en 2006. La même évolution est visible dans le domaine de l'emploi : 77 % des entreprises estimaient que les charges administratives dans ce domaine réglementaire avaient (sensiblement) augmenté en 2000, alors qu'elles ne sont plus que 69 % à exprimer ce sentiment en 2006. Par contre, la perception de l'évolution des charges administratives environnementales s'est de plus en plus dégradée sur la période considérée, et surtout à partir de 2002. En 2002, 62 % des entreprises estimaient que les charges administratives environnementales avaient (fortement) augmenté et 35 % des entreprises, qu'elles avaient stagné. En 2004, ces pourcentages étaient de respectivement 78 % et 21 % et en 2006, ils sont de respectivement 80 % et 19 %.

Au niveau régional, le sentiment d'augmentation de la charge administrative environnementale converge vers la même intensité dans les trois Régions du pays. Une disparité un peu plus grande continue à s'observer en ce qui concerne la fiscalité, avec une remontée du sentiment de hausse entre 2004 et 2006, surtout exprimé par les entreprises bruxelloises. Mais c'est en ce qui concerne l'emploi que les disparités régionales se marquent de plus en plus d'une enquête à l'autre, avec des profils de réponses convergents entre Bruxelles et la Flandre et un jugement nettement plus défavorable porté par les entreprises wallonnes.

2. La qualité des formalités administratives

En 2006, comme lors des précédentes enquêtes, les entreprises se montrent plus satisfaites par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, quel que soit le domaine envisagé. A travers les quatre enquêtes, les meilleurs scores sont obtenus pour les mêmes affirmations. De plus, les pourcentages atteints par les meilleurs scores sont généralement en augmentation entre 2004 et 2006.

Le tableau 24 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les différentes propositions couvrant différents aspects de la qualité des réglementations pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les quatre enquêtes effectuées.

Les affirmations pour lesquelles les entreprises marquent le plus leur accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations (portées à leur connaissance préalablement à leur adoption et en temps utile) alors que leurs principales critiques concernent le manque de flexibilité des réglementations pour leur permettre de s'adapter à toutes les situations et leur manque de cohérence les unes par rapport aux autres.

TABLEAU 24 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - en % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

| | Emploi | | | | Fiscalité | | | | Environnement | | | |
|--|--------|------|------|------|-----------|------|------|------|---------------|------|------|------|
| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
| Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption | 43 | 49 | 49 | 41 | 47 | 41 | 54 | 49 | 53 | 39 | 54 | 44 |
| Facile à comprendre | 26 | 23 | 25 | 30 | 18 | 25 | 26 | 30 | 32 | 25 | 23 | 37 |
| Objectifs clairs | 30 | 33 | 33 | 40 | 34 | 37 | 36 | 42 | 50 | 38 | 37 | 52 |
| Suffisamment adaptée à toute situation | 14 | 22 | 18 | 30 | 14 | 16 | 28 | 27 | 16 | 12 | 14 | 35 |
| Portée à votre connaissance en temps utile | 38 | 43 | 43 | 51 | 47 | 49 | 49 | 55 | 47 | 41 | 50 | 56 |
| Cohérente l'une par rapport à l'autre | 23 | 28 | 27 | 28 | 19 | 19 | 22 | 26 | 30 | 27 | 30 | 39 |
| Accompagnée d'une info adéquate et suffisante | 23 | 26 | 30 | 35 | 24 | 33 | 32 | 38 | 29 | 35 | 28 | 41 |

Concernant les domaines réglementaires, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations par les entreprises est surtout visible en ce qui concerne l'environnement qui, exception faite de la première affirmation, atteint les scores les plus élevés et en augmentation par rapport à la précédente enquête.

Même si les scores restent faibles, les législations en matière d'emploi et de fiscalité apparaissent de plus en plus accompagnées d'une information adéquate et suffisante et donc plus faciles à comprendre.

TABLEAU 25 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - en % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

| | Emploi | | | | Fiscalité | | | | Environnement | | | |
|---|--------|------|------|------|-----------|------|------|------|---------------|------|------|------|
| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
| Facile de savoir à quel service s'adresser | 32 | 35 | 36 | 44 | 46 | 51 | 43 | 52 | 46 | 42 | 45 | 50 |
| Facile de contacter le service compétent | 31 | 38 | 37 | 37 | 47 | 39 | 39 | 43 | 52 | 48 | 43 | 58 |
| Les réponses sont précises | 51 | 43 | 52 | 52 | 36 | 47 | 57 | 56 | 45 | 41 | 45 | 57 |
| Les décisions sont clairement motivées | 37 | 41 | 42 | 48 | 35 | 41 | 44 | 48 | 43 | 39 | 39 | 52 |
| La réponse est donnée dans le délai prévu | 54 | 55 | 59 | 67 | 49 | 56 | 68 | 69 | 52 | 50 | 57 | 67 |
| La réponse est identique quel que soit le contact | 33 | 36 | 28 | 48 | 29 | 31 | 33 | 44 | 39 | 31 | 38 | 51 |
| L'information fournie répond aux besoins | 55 | 50 | 56 | 72 | 51 | 58 | 62 | 66 | 57 | 50 | 55 | 64 |

En 2006, les scores atteints par les affirmations portant sur la qualité de l'administration (tableau 25) sont généralement plus élevés que ceux observés lors des enquêtes précédentes. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'adéquation de l'information fournie aux besoins, qui atteint un score en augmentation dans les trois domaines réglementaires, mais particulièrement dans le domaine de l'emploi (72 % contre 56 % en 2004). Par contre, en matière d'emploi, entrer facilement en contact avec le service compétent reste problématique (37 % en 2006 comme en 2004). C'est aussi l'affirmation qui récolte le score le plus faible dans le domaine de la fiscalité, même si il y a une progression par rapport à l'enquête précédente (43 % contre 39 % en 2004). L'amélioration des scores est particulièrement visible dans le domaine environnemental, qui affiche les scores les plus élevés pour cinq des sept affirmations.

Etant donné l'évolution du processus de simplification administrative, seuls trois dossiers de simplification sont soumis au jugement des entreprises à la fois lors de l'enquête 2006 et 2004. Il s'agit de la facturation électronique, de la suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics et des formalités électroniques en matière de TVA. D'une enquête à l'autre, les formalités électroniques en matière de TVA sont nettement mieux connues des entreprises, plus utilisées et donnent plus de satisfaction quelle que soit la taille d'entreprise considérée. A l'opposé, la facturation électronique semble moins connue des entreprises, mais quand elle est connue, son utilisation est plus importante. Cependant, le pourcentage d'entreprises satisfaites de ce dossier est en diminution quelle que soit la taille d'entreprises considérée. Enfin, la suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics est un peu mieux connue des entreprises, plus utilisée par les entreprises de taille moyenne et grande et engendre davantage de satisfaits chez les petites et les grandes entreprises.

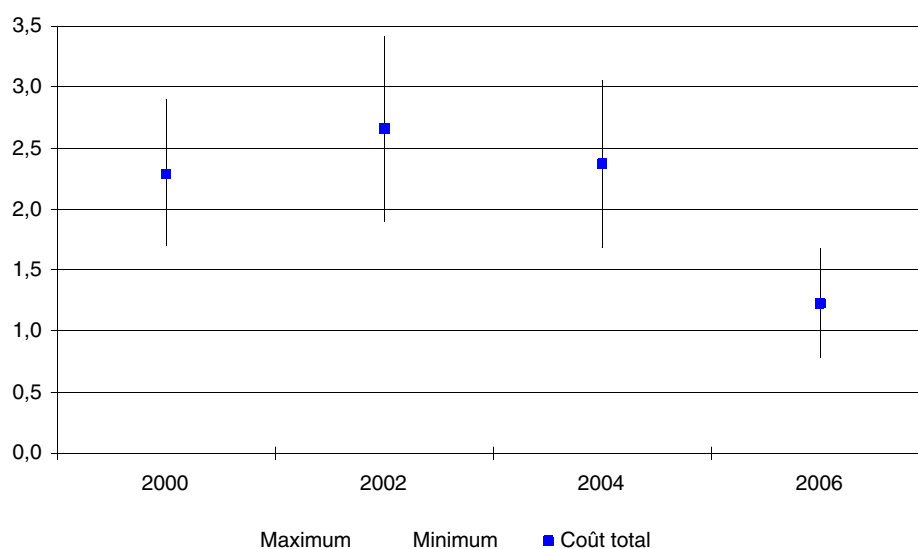
C. Comparaison des résultats : les indépendants

1. Le coût des formalités administratives

Le graphique 20 montre l'évolution du coût des charges administratives pesant

sur les indépendants de 2000 à 2006. Après avoir augmenté de 16 % entre 2000 et 2002, le coût total s'est constamment réduit ensuite : de 11 % entre 2002 et 2004 et de 48 % entre 2004 et 2006. Les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % se sont aussi constamment réduites d'une enquête à l'autre à partir de 2002, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.

GRAPHIQUE 20 - Estimation du coût des charges administratives pesant sur les indépendants et intervalle de confiance de l'estimation en mia. d'euros



Une évolution similaire est visible quand le coût total des charges administratives pesant sur les indépendants est exprimé en pour cent du PIB nominal de l'année considérée. Entre 2004 et 2006, la réduction du coût total est due à une diminution tant du coût interne (-44 %) que du coût externe (-54 %).

TABLEAU 26 - Comparaison du coût total des procédures administratives

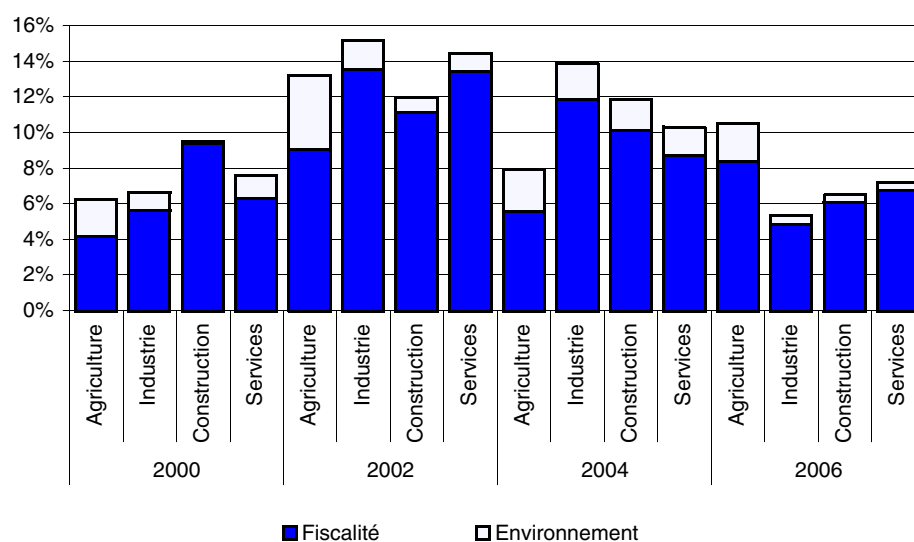
| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|
| Coût total en milliards d'euros | 2,29 | 2,66 | 2,37 | 1,23 |
| Coût total en % du PIB | 0,93 | 1,02 | 0,84 | 0,39 |
| - Coût interne en milliards d'euros | 1,46 | 1,82 | 1,39 | 0,78 |
| - Coût externe en milliards d'euros | 0,83 | 0,84 | 0,98 | 0,45 |

Le coût total est la somme des coûts liés à deux domaines réglementaires : la fiscalité et l'environnement. Malgré la diminution du coût des charges administratives liées à chacune de ces réglementations en valeur absolue, la part des charges administratives générées par la réglementation fiscale a augmenté entre 2004 et 2006. En 2006, en effet, la part due à la réglementation environnementale atteint 16 % du coût total, et celle due à la réglementation fiscale 84 %, contre respectivement 23 % et 76 % en 2004. En valeur absolue, la baisse du coût total enregistrée entre 2004 et 2006 s'explique pour 73 % par la diminution du montant des charges administratives fiscales.

Le coût moyen des charges administratives, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, a connu une diminution dans trois des quatre secteurs d'activité

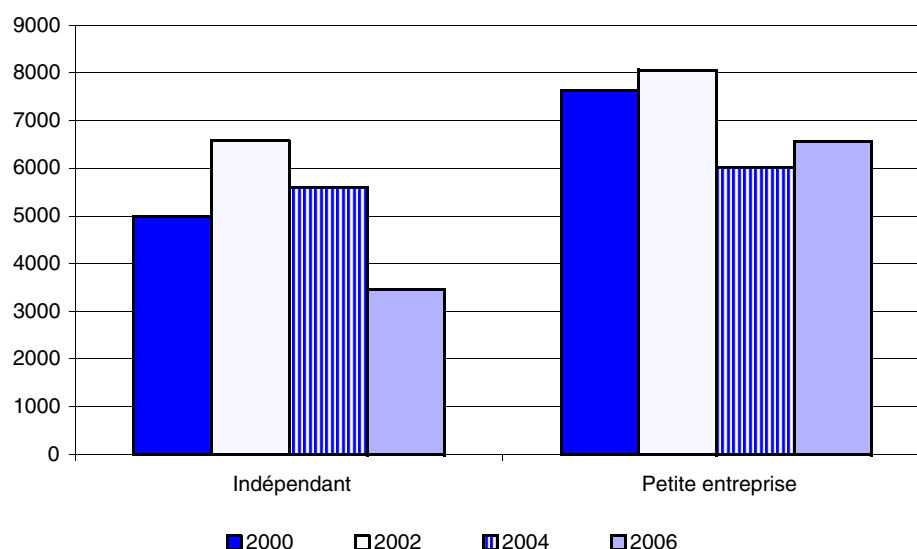
étudiés, n'augmentant que pour les indépendants du secteur agricole. Cette diminution permet au coût moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires d'atteindre un niveau inférieur à celui de 2000 pour les indépendants de l'industrie, de la construction et des services. Cette diminution est principalement due à une réduction du coût exprimé en pour cent du chiffre d'affaires des charges administratives fiscales, comme l'illustre le graphique 21.

GRAPHIQUE 21 - Evolution du coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire



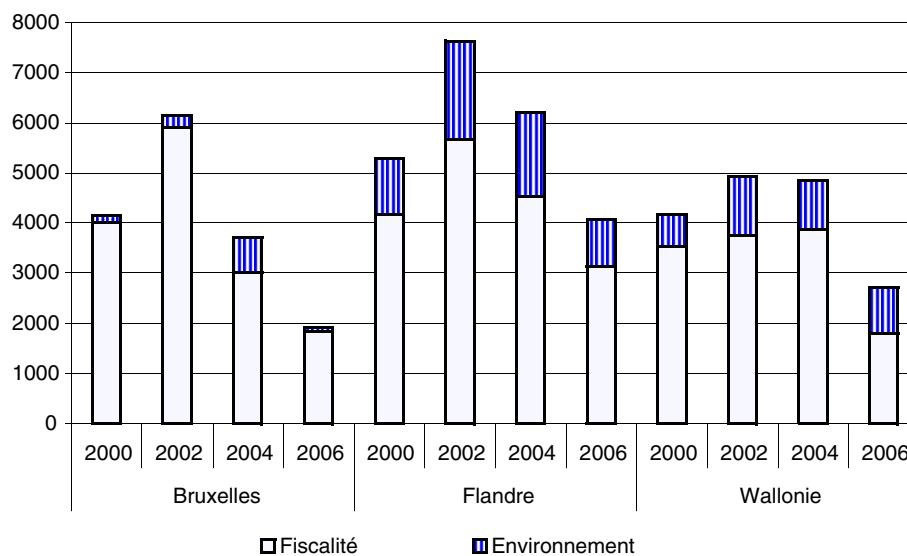
Le graphique 22 illustre l'évolution du coût moyen pour les indépendants et du coût moyen par employé pour les petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui avait tendance à se réduire lors des précédentes enquêtes, s'accroît en 2006, le coût moyen des indépendants diminuant alors que le coût moyen par employé augmente chez les petites entreprises.

GRAPHIQUE 22 - Coût moyen des indépendants et du coût moyen par employé des petites entreprises - Comparaison



Au niveau régional, la tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est aussi visible, comme l'indique le graphique 23. Les indépendants flamands présentent, comme lors des enquêtes précédentes, le coût moyen le plus élevé et les indépendants bruxellois le coût moyen le plus faible.

GRAPHIQUE 23 - Coût moyen par Région et par domaine réglementaire (en euros) - Comparaison



Le sentiment général des indépendants concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années est identique à celui exprimé par les entreprises et en contradiction avec l'évaluation quantitative¹⁸ : une majorité d'indépendants, comme une majorité d'entreprises, expriment le sentiment d'une augmentation (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années. Ce sentiment est cependant plus marqué chez les indépendants que chez les entreprises. La dernière enquête fait aussi apparaître un renforcement de ce sentiment de hausse chez les indépendants : ils sont, en 2006, 70 % à estimer que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté contre 67 % en 2004 et 85 % à percevoir une (forte) augmentation des charges administratives environnementales contre 81 % en 2004.

Au niveau régional, les indépendants bruxellois sont moins nombreux à exprimer le sentiment d'une hausse (sensible) des charges fiscales en 2006 (45 % contre 66 % en 2004), alors que les avis n'évoluent guère dans les deux autres Régions. Pour ce qui est de l'environnement, les indépendants bruxellois et wallons sont un peu moins nombreux que lors de la précédente enquête à exprimer le sentiment d'une (forte) hausse, alors que les indépendants flamands sont plus nombreux (87 % contre 74 % en 2004).

18. Comme déjà souligné, le rapport n'apporte aucune explication de cette contradiction apparente.

2. La qualité des formalités administratives

Comme les entreprises, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations, et ce, dans les quatre enquêtes. En général, les indépendants expriment, en 2006 par rapport à 2004, un niveau de satisfaction stable quel que soit le domaine réglementaire considéré.

TABLEAU 27 - Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - en % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

| | Fiscalité | | | | Environnement | | | |
|--|-----------|------|------|------|---------------|------|------|------|
| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
| Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption | 39 | 41 | 40 | 35 | 51 | 39 | 48 | 49 |
| Facile à comprendre | 22 | 27 | 25 | 27 | 33 | 28 | 31 | 32 |
| Objectifs clairs | 28 | 39 | 34 | 35 | 44 | 39 | 40 | 39 |
| Suffisamment adaptée à toutes les situations | 23 | 31 | 33 | 23 | 24 | 20 | 27 | 24 |
| Portée à votre connaissance en temps utile | 57 | 49 | 45 | 52 | 54 | 42 | 40 | 45 |
| Cohérente l'une par rapport à l'autre | 29 | 33 | 34 | 30 | 32 | 27 | 34 | 30 |
| Accompagnée information adéquate et suffisante | 34 | 36 | 35 | 35 | 40 | 33 | 33 | 39 |

Sur les quatre enquêtes et pour les deux domaines réglementaires envisagés, les indépendants se disent les plus satisfaits du fait que les réglementations sont portées à leur connaissance en temps utile pour s'y conformer, sauf en 2004 et 2006, pour l'environnement, où le score le plus élevé est obtenu par l'affirmation 'portées à votre connaissance préalablement à l'adoption'. Il convient aussi de noter que ces meilleurs scores sont en augmentation en 2006 par rapport à ceux atteints en 2004. La publicité donnée aux réglementations reste donc, à travers les enquêtes, la principale source de satisfaction pour les indépendants, mais elle se détache de moins en moins des autres aspects envisagés.

En matière de fiscalité, la principale critique émise par les indépendants change en 2006. La difficulté à comprendre les réglementations est remplacée par le manque de flexibilité pour permettre à ces réglementations de s'adapter à toutes les situations en tant que caractéristique récoltant le pourcentage d'avis favorables le plus faible. En matière environnementale, les indépendants expriment aussi leur insatisfaction concernant le manque de flexibilité des réglementations, qui obtient le score le plus faible dans les quatre enquêtes.

En ce qui concerne les contacts avec l'administration, le sentiment des indépendants est différent selon le domaine réglementaire envisagé. Entre 2004 et 2006, il y a une augmentation généralisée du niveau de satisfaction des indépendants dans leurs contacts avec l'administration environnementale, alors que le niveau de satisfaction globale reste plus stable en ce qui concerne les contacts avec l'administration fiscale, avec une amélioration observée pour trois affirmations et une dégradation pour quatre affirmations. En 2006, comme lors des précédentes enquêtes, la principale critique des indépendants en matière environnementale porte sur le manque de motivation des décisions administratives. En matière fiscale, pour la deuxième fois consécutive, la principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent.

TABLEAU 28 - Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - en % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

| | Fiscalité | | | | Environnement | | | |
|--|-----------|------|------|------|---------------|------|------|------|
| | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 | 2000 | 2002 | 2004 | 2006 |
| Facile de savoir à quel service s'adresser | 46 | 47 | 47 | 49 | 44 | 42 | 39 | 44 |
| Facile d'entrer en contact avec le service compétent | 46 | 48 | 45 | 42 | 41 | 41 | 37 | 47 |
| Les réponses sont précises | 46 | 51 | 52 | 55 | 47 | 40 | 37 | 51 |
| Les décisions sont clairement motivées | 39 | 43 | 48 | 43 | 40 | 35 | 31 | 43 |
| La réponse est donnée dans le délai prévu | 52 | 58 | 64 | 58 | 49 | 55 | 54 | 66 |
| La réponse est identique quelle que soit la personne | 37 | 45 | 47 | 45 | 48 | 45 | 42 | 52 |
| L'information fournie répond aux besoins | 53 | 57 | 56 | 63 | 51 | 42 | 50 | 59 |

En matière fiscale, la principale source de satisfaction vient du fait que l'information fournie répond aux besoins, avec un pourcentage de réponses favorables en nette augmentation en 2006. En matière environnementale, la principale source de satisfaction vient pour la troisième fois consécutive du fait que la réponse de l'administration est fournie dans le délai prévu.

Comme dans le cas des entreprises, trois dossiers de simplification sont communs aux deux dernières enquêtes des indépendants. Il n'y a que peu d'évolutions dans les pourcentages d'indépendants qui connaissent ces trois dossiers. Leur connaissance s'améliore chez les indépendants du secteur des services mais se détériore chez les indépendants de l'industrie. Les formalités électroniques en matière de TVA ont un usage qui se généralise lentement chez les indépendants à l'exception de ceux de l'industrie, dont le pourcentage d'utilisateurs parmi les indépendants connaissant la mesure passe de 22 % à 17 % entre 2004 et 2006. La facturation électronique est également davantage utilisée sauf en ce qui concerne les indépendants de la construction. En 2004, 21 % des indépendants de ce secteur qui connaissaient la mesure l'utilisaient ; en 2006, ils ne sont plus que 13 %. L'utilisation de la suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics diminue, sauf en ce qui concerne les indépendants du secteur agricole. Le nombre d'indépendants satisfaits par ces trois mesures est en hausse dans le secteur agricole et des services mais diminue dans l'industrie et la construction.

D. Conclusion

Le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a augmenté de 5,5 % entre 2004 et 2006, passant de 7,28 milliards d'euros à 7,68 milliards d'euros. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente nettement, et celui supporté par les indépendants, qui poursuit la diminution entamée en 2004. En pour cent du PIB, le poids relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants continue cependant à se réduire, atteignant 2,44 % en 2006 après 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises est exclusivement due à l'augmentation du coût des charges administratives fiscales, le coût des charges administratives afférentes aux deux

autres domaines réglementaires étudiés, l'emploi et l'environnement, poursuivant la baisse amorcée lors de la précédente enquête. Les indépendants bénéficient d'une diminution importante du coût des charges administratives des deux grands domaines qui les concernent, la fiscalité et l'environnement.

La comparaison des résultats des deux dernières enquêtes met en évidence une augmentation du coût par employé pour les petites et moyennes entreprises, essentiellement due à un accroissement du coût des charges administratives fiscales. Par contre, les grandes entreprises enregistrent une diminution de leur coût administratif moyen par personne employée, due à la réglementation fiscale, et dans une moindre mesure, à la réglementation en matière d'emploi. Le coût moyen pour les indépendants, lui aussi en diminution, reste nettement inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût se creuse entre 2004 et 2006.

Au niveau régional, le coût moyen par employé poursuit son trend baissier en Région de Bruxelles-Capitale, se stabilise en Région wallonne, où l'augmentation du coût administratif de la fiscalité est plus que compensée par la diminution du coût des deux autres domaines réglementaires, et augmente nettement en Région flamande, uniquement à cause d'un alourdissement du coût administratif fiscal. La tendance baissière est visible en ce qui concerne le coût moyen pour les indépendants quelle que soit leur Région. En 2006, comme lors des enquêtes précédentes, ce sont les indépendants flamands qui présentent le coût moyen le plus élevé.

En 2006, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Mais contrairement à ce qui ressort de l'exercice de quantification, ce sentiment est moins marqué et est en diminution chez les entreprises, alors qu'il se renforce chez les indépendants par rapport à la précédente enquête.

Dans les quatre enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les quatre enquêtes, pour les entreprises, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations, et les pourcentages atteints par les meilleurs scores sont généralement en augmentation entre 2004 et 2006. L'amélioration de la perception de la qualité des réglementations et de la qualité des contacts avec l'administration est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Le niveau de satisfaction des indépendants concernant la qualité de la réglementation reste généralement stable en 2006 par rapport à 2004 quel que soit le domaine réglementaire envisagé. Par contre, la perception de la qualité des contacts avec l'administration par les indépendants s'améliore, en 2006 comparativement à 2004, en matière environnementale, alors qu'elle reste stable en matière fiscale.



Conclusion

A la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, le Bureau fédéral du Plan a estimé le montant des charges administratives incombant aux entreprises et aux indépendants belges pour l'année 2006. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette technique est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002 et 2004. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Le présent rapport a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. Ce rapport ne fournit donc aucune explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants.

Les charges administratives, telles qu'estimées par les entreprises pour l'année 2006, s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, soit 2,1 % du PIB. Telles qu'estimées par les indépendants, elles s'élèvent à 1,2 milliards d'euros, soit 0,4 % du PIB. Par rapport à l'enquête menée il y a deux ans, les résultats pour l'année 2006 font apparaître une augmentation du coût total des charges administratives. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises qui augmente nettement et celui supporté par les indépendants qui poursuit la diminution entamée en 2004. En pour cent du PIB, le poids relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants continue cependant à se réduire, atteignant 2,44 % en 2006 après 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000. Il convient cependant de souligner qu'il s'agit d'une estimation donnant un ordre de grandeur, et non d'un chiffre précis du poids des charges administratives, comme l'indique l'ampleur des intervalles de confiance accompagnant les résultats.

Des trois domaines réglementaires couverts par l'enquête auprès des entreprises, c'est la fiscalité qui génère la part la plus importante du coût administratif total, et l'environnement la part la plus faible de ce coût total. Des deux domaines réglementaires couverts par l'enquête auprès des indépendants, c'est la réglementation fiscale qui génère la plus grande partie du coût des charges administratives.

Comme lors des précédentes enquêtes, les petites entreprises sont celles qui apparaissent les plus touchées par les charges administratives, que le poids de ces dernières soit mesuré en pour cent du chiffre d'affaires ou par employé. La comparaison des résultats des deux dernières enquêtes met en évidence une augmentation du coût par employé pour les petites et moyennes entreprises, essentiellement due à un accroissement du coût des charges administratives

fiscales. Par contre, les grandes entreprises enregistrent une diminution de leur coût administratif moyen par personne employée, due à la réglementation fiscale, et dans une moindre mesure, à la réglementation en matière d'emploi. Le coût moyen pour les indépendants, lui aussi en diminution, reste nettement inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises, la différence entre ces deux types de coût se creusant entre 2004 et 2006.

Au niveau régional, les entreprises et les indépendants flamands estiment supporter le coût administratif moyen le plus élevé, et les entreprises et les indépendants bruxellois, le coût moyen le plus faible. En termes d'évolution, le coût moyen par employé poursuit son trend baissier en Région de Bruxelles-Capitale, se stabilise en Région wallonne et augmente nettement en Région flamande, uniquement à cause d'un alourdissement du coût administratif fiscal. La tendance baissière est visible en ce qui concerne le coût moyen pour les indépendants quelle que soit leur Région.

Il ressort des quatre enquêtes que les indépendants et les entreprises partagent, dans leur grande majorité, le sentiment que les charges administratives, quel que soit le domaine réglementaire considéré, ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. Pour les indépendants comme pour les entreprises, ce sentiment concerne particulièrement le domaine environnemental. Quel que soit le domaine considéré et contrairement à l'évaluation chiffrée, la perception de l'évolution des charges administratives est globalement plus pessimiste chez les indépendants que chez les entreprises.

En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives et le processus de simplification en cours.

Une constatation commune aux entreprises et aux indépendants et aux quatre enquêtes menées, est qu'ils sont, en général, plus satisfaits de leurs contacts avec l'administration que de la réglementation elle-même. Pour tous les domaines réglementaires, les entreprises et les indépendants sont relativement satisfaits de la publicité donnée aux réglementations. Les deux se montrent le plus critiques à l'égard du manque d'adaptabilité des réglementations, qui les empêche de répondre à toutes les situations, à l'exception du domaine fiscal et de l'emploi pour les entreprises, où la principale critique porte sur le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres. L'amélioration de la perception de la qualité des réglementations et de la qualité des contacts avec l'administration chez les entreprises est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Le niveau de satisfaction des indépendants concernant la qualité de la réglementation reste généralement stable en 2006 par rapport à 2004, quel que soit le domaine réglementaire envisagé. Par contre, la perception de la qualité des contacts avec l'administration par les indépendants s'améliore, en 2006 comparativement à 2004, en matière environnementale, alors qu'elle reste stable en matière fiscale.

Le degré de connaissance des dossiers de simplification portés au jugement des entreprises et des indépendants est soumis à un effet de taille : les petites entreprises connaissent moins bien les dossiers que les grandes entreprises et les indépendants les connaissent moins bien que les petites entreprises.

Le dossier de simplification à portée nationale connu par le plus grand nombre de petites et moyennes entreprises concerne les formalités électroniques en matière de TVA, tandis que la gestion électronique du personnel remporte la palme dans le groupe des grandes entreprises. Quelle que soit la taille de l'entreprise, le dossier le plus utilisé est la gestion électronique du personnel, mais le pourcentage d'entreprises connaissant la mesure qui l'utilisent augmente avec la taille des entreprises. L'autre grand dossier de transaction électronique, les formalités électroniques en matière de TVA, est nettement moins utilisé par les entreprises quelle que soit leur taille. Le niveau de satisfaction des entreprises utilisant les dossiers considérés est très bon. Le pourcentage de satisfaction le plus important est atteint par la gestion électronique du personnel quelle que soit la taille d'entreprise considérée.

Les deux dossiers nationaux les plus connus des indépendants, quel que soit leur secteur d'activité, sont la facturation électronique et les formalités électroniques en matière de TVA. Le dossier national qui est jugé le plus applicable par les indépendants est celui des formalités électroniques en matière de TVA, à l'exception des indépendants de l'industrie, qui estiment que le dossier qui leur est le plus applicable est celui de la facturation électronique. C'est aussi le dossier pour lequel le pourcentage de satisfaits est le plus élevé chez les indépendants du secteur de la construction et du secteur agricole.

Une seule simplification administrative a été proposée par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de l'établissement de la base de données électronique des subsides offerts aux entreprises et indépendants. Si peu d'entreprises et d'indépendants bruxellois connaissent et utilisent cette base de données, ceux qui l'utilisent sont par contre totalement satisfaits de son fonctionnement. Parmi les trois dossiers proposés par la Région wallonne, le plus connu est de loin celui du formulaire "prime à l'emploi". C'est aussi le dossier qui apparaît aux entreprises le plus applicable et qu'elles ont effectivement le plus utilisé. Cette utilisation s'accompagne d'un très bon niveau de satisfaction. Par contre, le dossier le plus utilisé par les indépendants est celui de la publication des avis de marchés publics sur le site web. Cette utilisation s'accompagne d'un bon niveau de satisfaction. L'intégration des chèques-formation et des chèques-conseil pour les PME est le dossier le plus connu en Région flamande sur les trois proposés. Mais le dossier qui, quand il est connu, est utilisé par le plus grand pourcentage d'entreprises et d'indépendants est le site formulaire, utilisation qui génère un très bon niveau de satisfaction.

Parmi les projets de simplification administrative proposés, les indépendants dans leur ensemble soutiennent le plus massivement la création d'une ligne d'information générale sur les compétences régionales. Leur choix se porte ensuite sur la diminution et la simplification des statistiques, rejoignant ainsi le choix des entreprises.



Annexe 1 : Définition des charges administratives par domaine réglementaire

Chaque questionnaire est accompagné d'une notice explicative permettant à l'entreprise ou à l'indépendant de savoir précisément ce qu'il convient de prendre en compte en matière de charges administratives. Cette annexe reprend la définition des charges administratives propres à chaque domaine réglementaire couvert telle qu'elle a été jointe au questionnaire.

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière :

- de TVA (déclarations, listings,...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement,...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes,...), de versements anticipés,
- de précompte immobilier, de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet,...),
- de droit d'apport,
- de droits de douane et d'accises,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...).

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Le paiement des taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation environnementale, nous entendons les obligations administratives et formalités (autorisations, licences, rapport d'environnement, obligations de déclaration, de communication, d'étiquetage et de rapport) qui sont générées par la réglementation en matière :

- d'émission/de rejet, de radiation et d'ionisation,
- d'utilisation de l'eau, de pollution de l'eau et de l'air, de normes de qualité de l'air,
- de maniement de substances dangereuses, d'utilisation d'engrais,

- de traitement des déchets, de dépollution des sols,
- de traitement ou normes de qualité des produits, de réglementations applicables aux produits et aux processus de production,
- de permis d'environnement et d'aménagement du territoire, d'études d'impact sur l'environnement,
- d'impôts et taxes environnementaux.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations environnementales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Les coûts administratifs liés au respect des réglementations ne couvrent donc pas les impôts et taxes effectivement payés, les dépenses en capital ou les paiements correspondant à l'achat de machines, d'équipements ou d'autres facteurs de production, encourus à l'occasion des activités de production ou de vente de l'entreprise pour que celle-ci soit en conformité avec la réglementation. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'environnement qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation de l'emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l'engagement et le licenciement de salariés,
- les documents sociaux, les obligations liées à l'ensemble des conditions de travail,
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu'aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l'emploi.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l'emploi. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'emploi qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).



Annexe 2 : Méthode d'estimation

Le coût total des charges administratives reprend l'ensemble des moyens, exprimés en euros, mis en oeuvre par les entreprises et les indépendants, pour se conformer aux dispositions administratives en matière de fiscalité, d'environnement et d'emploi (ce dernier domaine ne concerne que les entreprises). Concrètement, ce coût total est la somme du coût interne et du coût externe des réglementations administratives dans les domaines couverts par l'enquête.

Le coût interne est le coût salarial du nombre d'heures consacrées, chaque année, à remplir des formulaires administratifs à l'intérieur de l'entreprise ou par l'indépendant lui-même. Le coût externe correspond au total des ressources dépensées sur une année en services extérieurs pour se conformer aux dispositions fiscales.

La détermination du coût total pour l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants se fait en plusieurs étapes. Premièrement, le coût interne et le coût externe sont calculés par domaine de réglementation et par classe d'entreprises ou d'indépendants. Ensuite, le coût total par classe est calculé pour les différents domaines de réglementation (la somme de trois domaines pour les entreprises et de deux domaines pour les indépendants). C'est ce coût total par classe qui est utilisé pour l'extrapolation à l'ensemble des entreprises et des indépendants. A ce stade, la répartition de la population des entreprises et des indépendants par classe est prise en compte, comme l'illustrent les tableaux suivants.

Dans cette étude, le vocable "entreprises" englobe toutes les entreprises et les indépendants employant au moins une personne. La stratification des entreprises s'effectue selon la taille et le secteur d'activité.

TABLEAU 29 - Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2006

| Type d'entreprises | Classe | Nombre d'entreprises |
|----------------------------|-----------------|----------------------|
| Industrie, 1-9 employés | S ₁₁ | 13 501 |
| Industrie, 10-249 employés | S ₂₁ | 6 334 |
| Industrie, > 249 employés | S ₃₁ | 352 |
| Services, 1-9 employés | S ₁₂ | 155 682 |
| Services, 10-249 employés | S ₂₂ | 27 182 |
| Services, > 249 employés | S ₃₂ | 744 |
| Total | | 203 795 |

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Les indépendants regroupent les indépendants sans employé et les professions libérales. Cette population est répartie selon les codes NACE-BEL.

TABLEAU 30 - Nombre d'indépendants¹ en Belgique en décembre 2006

| Type d'indépendants | Classe | Nombre d'indépendants |
|---|-----------------|-----------------------|
| Agriculture - groupe NACE A, B et C | S ₉₁ | 55 618 |
| Industrie - groupe NACE D et E | S ₉₂ | 17 281 |
| Construction - groupe NACE F | S ₉₃ | 42 881 |
| Services - groupe NACE G, H, I, J, K, M, N et O | S ₉₄ | 294 586 |
| Total | | 410 366 |

Source: Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Le taux global de réponse à l'enquête est de 17,0 % pour les entreprises et de 12,9 % pour les indépendants. La validité statistique des résultats semble correcte, comme l'indique le tableau suivant reprenant les intervalles de confiance (à 90 %).

TABLEAU 31 - Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - en euros

| Classe | Coût total | Intervalles de confiance |
|---------------------|---------------|--------------------------------|
| Entreprises: | | |
| Industrie - petite | 287 176 220 | 43 644 121 - 530 708 319 |
| Industrie - moyenne | 416 321 072 | 241 689 091 - 590 953 053 |
| Industrie - grande | 161 737 069 | 69 814 638 - 253 659 499 |
| Services - petite | 3 338 480 407 | 1 600 132 003 - 5 076 828 811 |
| Services - moyenne | 2 126 153 366 | 199 021 771 - 4 053 284 961 |
| Services - grande | 160 637 004 | 99 109 115 - 222 164 893 |
| Total | 6 490 505 138 | 2 253 410 739 - 10 727 599 537 |
| Indépendants: | | |
| Agriculture | 231 825 428 | 138 746 821 - 324 904 035 |
| Industrie | 36 783 843 | 3 148 601 - 70 419 085 |
| Construction | 184 664 803 | 71 955 211 - 297 374 396 |
| Services | 776 646 437 | 569 156 355 - 984 136 519 |
| Total | 1 229 920 511 | 783 006 987 - 1 676 834 034 |

1. A = agriculture, B = pêche, C = industrie extractive, D = industrie, E = production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, F = construction, G = commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles ménagers, H = hôtels et restaurants, I = transport, entreposage et communication, J = institutions financières, K = immobilier, location et services aux entreprises, M = enseignement, N = santé et services collectifs, O = services sociaux, culturels et personnels.

Annexe 3 : Analyse de sensibilité

Le coût total 2006 calculé sous l'hypothèse d'une population d'entreprises et d'indépendants inchangée par rapport à 2004 est donné dans le tableau 32.

Entre 2004 et 2006, le nombre d'entreprises a légèrement augmenté, passant de 199 008 unités à 203 795 unités, ce qui représente une augmentation de 2,4 %. Le coût total 2006 calculé avec la population de l'année 2004 est donc logiquement plus faible que celui calculé avec la population de l'année 2006. L'effet de l'augmentation de la population des entreprises entre 2004 et 2006 explique 30 % de l'augmentation enregistrée par le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises.

Par contre, le nombre d'indépendants a diminué de 7,2 % entre 2004 et 2006, passant de 442 368 unités à 410 366 unités. Le coût total 2006 calculé avec la population de l'année 2004 est donc logiquement plus élevé que le coût total 2006 calculé avec la population 2006. L'évolution de la population des indépendants entre les deux enquêtes explique 7,5 % de la diminution du coût total des charges administratives pesant sur les indépendants entre 2004 et 2006.

TABLEAU 32 - Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2006 avec la population de 2004

| Classe | Coût total 2006 | Coût total moyen 2006 X Population 2004 |
|---------------------|-----------------|---|
| Entreprises: | | |
| Industrie - petite | 287 176 220 | 307 085 630 |
| Industrie - moyenne | 416 321 072 | 424 537 071 |
| Industrie - grande | 161 737 069 | 164 034 470 |
| Services - petite | 3 338 480 407 | 3 344 763 566 |
| Services - moyenne | 2 126 153 366 | 1 661 140 425 |
| Services - grande | 160 637 004 | 117 239 104 |
| Total | 6 490 505 138 | 6 018 800 266 |
| Indépendants: | | |
| Agriculture | 231 825 428 | 229 466 242 |
| Industrie | 36 783 843 | 39 957 543 |
| Construction | 184 664 803 | 191 817 814 |
| Services | 776 646 437 | 854 198 770 |
| Total | 1 229 920 511 | 1 315 440 368 |



Annexe 4 : Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière fiscale

Enquête nationale sur les coûts d'application de la réglementation fiscale

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique **au cours de l'année 2006**.

Les résultats de cette enquête seront utilisés pour renforcer le processus de simplification administrative dans notre pays. La simplification administrative est en effet un enjeu important pour les autorités fédérales et régionales de notre pays. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire, afin de connaître votre avis sur les effets des simplifications déjà engrangées et les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent encore être fournis. Cette enquête vous offre donc l'opportunité d'orienter la politique de simplification en fonction de vos besoins.

Compte tenu du petit nombre d'entreprises auxquelles il est demandé de participer à l'enquête, vos réponses revêtent une grande importance pour la validité des résultats.

Vous avez le **choix** de nous répondre :

- soit électroniquement à l'adresse suivante:
<http://www.enquetes.be/entfis/fr>
Dans ce cas, il vous faudra introduire le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent ci-dessous :

<http://www.enquetes.be/entfis/fr>

Nom d'utilisateur

Mot de passe

- soit par courrier ordinaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Il vous faudra une vingtaine de minutes pour y répondre par voie électronique et une trentaine de minutes par courrier ordinaire. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au **31 août 2007**. Vos réponses demeureront **strictement confidentielles** et ne pourront être utilisées **que dans le cadre de cette enquête**.

Merci de votre collaboration.

Comment remplir le questionnaire

La présente enquête porte sur les coûts de la mise en application de la réglementation dans le domaine de la **fiscalité**.

1. Que faut-il entendre par charges administratives liées à la réglementation fiscale ?

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, listings...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes...), de versements anticipés,
- de précompte immobilier, de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit du timbre, autorisations, permis, brevet...),
- de droit d'apport,
- de droits de douane et accise,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice...).

2. Quels sont les coûts à prendre en considération ?

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Le paiement de vos taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale.

Nous vous demandons d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent votre entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

3. Qui doit remplir ce questionnaire ?

- Si votre entreprise fait partie d'un groupe, d'un holding ou comporte **plusieurs établissements en Belgique**, répondez en tenant compte de la **totalité du groupe**, du holding ou des établissements.
- Si votre entreprise fait partie d'un groupe international ou possède également des établissements ou usines dans d'autres pays, **répondez uniquement pour la partie située en Belgique**.

Section A : FICHE SIGNALETIQUE DE L'ENTREPRISE

Les données suivantes sont nécessaires au traitement correct de votre réponse.

A1. **Quel est le principal secteur d'activité de l'entreprise ?**

- Industrie (code NACE-BEL de 15 à 37)
- Autre

A2. **Quel est le nombre de personnes employées en décembre de l'année 2006 ?**

Total

A3. **Quel est le chiffre d'affaires hors TVA du dernier exercice annuel (année 2006) ?**
(Indiquez le montant en euros.)

Chiffre d'affaires

Section B COUTS ADMINISTRATIFS LIES AUX REGLEMENTATIONS FISCALES POUR L'ANNEE 2006

- B1. **Combien d'heures le personnel et la direction de votre entreprise ont-ils consacrées en 2006 à se conformer administrativement aux réglementations fiscales ?**

Nombre d'heures

- B2. **Quel est le coût annuel en euros de ces heures consacrées par le personnel et la direction de votre entreprise à se conformer administrativement aux réglementations fiscales ?**

Coût en euros

- B3. **Combien votre entreprise a-t-elle dépensé en 2006 pour l'achat de services extérieurs en vue de respecter les dispositions administratives en matière de réglementation fiscale ?** (Inclure dans votre estimation toutes les dépenses liées à l'obtention de services extérieurs à l'entreprise, tels que ceux des comptables, avocats ou consultants, abonnements à des publications d'information sur le sujet, nécessaires pour vous conformer à la réglementation.)

Dépenses en euros

- C4. **Voici une série de dossiers de simplification et d'administration électronique entrepris par les autorités fédérales et régionales pour diminuer les charges administratives de votre entreprise. Pourriez-vous indiquer pour chacun d'eux si vous les connaissez, les utilisez et en êtes satisfait ?**

| | Connaissez-vous ? | Est-ce applicable dans votre entreprise ? | Utilisez-vous ? | Etes-vous satisfait ? |
|---|-------------------|---|-----------------|-----------------------|
| 1. Facturation électronique | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 2. Généralisation de la suppression des convocations aux assemblées générales dans la presse | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 3. Suppression de certaines attestations papier pour les marchés publics | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 4. Gestion électronique du personnel (déclaration multifonctionnelle à la Sécurité Sociale (DMFA) + déclaration des risques sociaux (DRS) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 5. Formalités électroniques en matière de TVA | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 6. Base de données (ECOSUBSIBRU) (Bxl) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 7. « Faites le test PME » (Wal) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 8. Formulaire « prime à l'emploi » (Wal) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 9. Publication des avis de marchés sur le web (site PAM) (Wal) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 10. Bilan intégral sur l'environnement (FI) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 11. Intégration des chèques-formation et des chèques-conseil pour les PME (BEA) (FI) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |
| 12. Site formulaires (FI) | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non | Oui/Non |

- C5. **Quelle importance accordez-vous aux propositions de simplification suivantes pour diminuer vos charges administratives ? (Ne cochez qu'une case par ligne)**

| | Pas du tout important | Plutôt pas important | Plutôt important | Très important | Sans opinion |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Simplification des procédures pour l'embauche des travailleurs étrangers | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Extension des missions administratives des guichets d'entreprises | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Diminution et simplification des statistiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Simplification de la délivrance des certificats d'origine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Chèques-repas électroniques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Traçabilité des dossiers « en ligne » | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Introduction de délai de rigueur dans les procédures | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Remplacement de l'envoi de toutes les pièces justificatives requises par une déclaration sur l'honneur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Création d'un site entreprise | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Une ligne d'informations générales sur les compétences régionales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Renseignements de base (facultatif)
STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Veillez indiquer les coordonnées de la personne ayant rempli le questionnaire.

Nom de la personne :

Fonction de la personne :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Adresse électronique :

Souhaitez-vous recevoir un exemplaire du rapport de synthèse de cette enquête ?

- Oui
 Non

Fin du questionnaire.
Merci de votre collaboration.

Pour toutes les informations concernant cette enquête, prière de vous adresser à :

Enquête sur les charges administratives 2006
Bureau fédéral du Plan
Avenue des arts, 47-49
1000 Bruxelles

Chantal Kegels
☎ 02-507.74.30
Courrier électronique : enquetes@plan.be